Nations Unies S/PV.4164



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4164e séance

Vendredi 23 juin 2000, à 10 heures
New York

Président :	M. Levitte	(France)
Membres :	Argentine	M. Listre
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Fowler
	Chine	M. Shen Guofang
	États-Unis d'Amérique	M. Holbrooke
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	Jamaïque	M. Ward
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Theron
	Pays-Bas	M. van Walsum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Ben Mustapha
	Ukraine	M. Yel'chenko

Ordre du jour

Exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans

00-49722 (F)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans

Le Président : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Albanie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Grèce, de l'Iraq, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la Slovénie et de la Turquie, des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil est en outre appelé à se prononcer sur l'invitation à M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans, ainsi que sur la demande transmise par le Représentant permanent du Portugal, en sa qualité de représentant de la présidence du Conseil de l'Union européenne, visant à autoriser M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, à participer à la séance au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, document S/2000/615.

Enfin, j'ai reçu une lettre de M. Jovanović, par laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour. Aucune référence n'est faite à l'article 37 ni à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil dans cette demande.

Les consultations préalables des membres du Conseil n'ont pas permis de parvenir à un accord sur la manière de répondre à ces demandes. C'est la raison pour laquelle je propose que le Conseil se prononce successivement sur les demandes de participation qui se réfèrent à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, puis sur celles qui relèvent de l'article 39, et enfin sur celle de M. Jovanović, qui ne se réfère ni à l'article 37, ni à l'article 39.

Je procéderai donc en trois phases. Au cours de la première phase, je demanderai s'il existe des objections pour répondre favorablement aux demandes qui se réfèrent à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, c'est-à-dire celles présentées par les représentants de l'Albanie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Grèce, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la Slovénie et de la Turquie.

Au cours de la deuxième phase, je demanderai s'il existe des objections pour inviter M. Carl Bildt et M. Javier Solana à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour, au titre de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Au cours de la troisième phase, je demanderai s'il existe des objections pour donner une réponse positive à la demande de M. Jovanović, demande qui ne se réfère ni à l'article 37, ni à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

S'il existe une objection à l'une de ces demandes de participation, je serai conduit à soumettre cette demande au vote des membres du Conseil. Puis-je considérer qu'il y a accord sur cette manière de procéder?

M. Lavrov (Fédération de Russie) *(parle en russe)* : Lorsque nous avons examiné cette question hier, au cours des consultations, vous vous souviendrez, Monsieur le Président, que j'ai proposé que nous prenions une décision positive à l'égard de toutes les demandes de participation à la séance d'aujourd'hui que nous avons reçues. C'était la première proposition, et je vous serais reconnaissant que nous ayons la possibilité de nous prononcer sur cette proposition.

Le Président : Je note que la procédure que j'ai proposé de suivre n'est pas acceptée par la délégation russe.

J'ai en effet proposé que le Conseil ne prenne pas de décision en bloc, positive ou négative, sur toutes les demandes.

Compte tenu du fait que des désaccords ont été constatés au cours des consultations préalables sur l'une des demandes, j'ai proposé que le Conseil se prononce successivement et séparément sur les demandes qui se réfèrent à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, puis sur celles qui relèvent de l'article 39, et enfin sur celle de M. Jovanović.

La délégation russe propose une autre méthode, qui consiste à prendre une seule décision sur toutes les demandes considérées en bloc. Selon cette méthode, le

Conseil serait appelé soit à accepter toutes les demandes, soit à toutes les rejeter.

Dans les circonstances présentes, je pense nécessaire de soumettre la proposition de la délégation russe aux voix.

Je demande donc au Conseil de se déterminer sur le point de savoir s'il souhaite, comme le propose la délégation russe, prendre une seule décision sur toutes les demandes considérées en bloc, ce qui conduirait le Conseil, soit à accepter toutes les demandes, soit à toutes les rejeter. Si la proposition de la délégation russe ne recueille pas la majorité suffisante, mon intention serait de suivre la procédure que j'ai moi-même proposée.

Si aucun membre ne demande la parole, je considérerai que le Conseil est prêt à voter sur la proposition russe.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Namibie, Fédération de Russie, Ukraine.

Votent contre :

Argentine, Bangladesh, Canada, France, Malaisie, Mali, Pays-Bas, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Jamaïque.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 10 voix contre et une abstention. La proposition de la Fédération de Russie n'est pas adoptée du fait qu'elle n'a pas recueilli le nombre de voix requis.

Conformément à ce que je vous avais annoncé avant le vote, je vais donc inviter à présent le Conseil à examiner successivement les demandes qui se réfèrent à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, celles qui relèvent de l'article 39, puis celle de M. Jovanović.

Je demande, en premier lieu, s'il existe des objections à ce que nous donnions une réponse positive aux demandes de participation soumises par les représentants de l'Albanie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Grèce, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la Slovénie et de la Turquie, qui se réfèrent à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil?

En l'absence d'objections, j'invite les représentants de l'Albanie, de l'Autriche, du Bélarus, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Grèce, du Japon, de la Norvège, du Pakistan, du Portugal, de la Slovénie et de la Turquie à occuper les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Nesho (Albanie), M. Pfanzelter (Autriche), M. Sychov (Bélarus), M. Sacirbey (Bosnie-Herzégovine), M. Sotirov (Bulgarie), M. Čalovski (ex-République yougoslave de Macédoine), M. Gounaris (Grèce), M. Kobayashi (Japon), M. Johansen (Norvège), M. Ahmad (Pakistan), M. Monteiro (Portugal), M. Petrič (Slovénie) et M. Vural (Turquie) prennent place à la table du Conseil.

Le Président : Je demande, en second lieu, s'il y a des objections à ce que nous invitions M. Carl Bildt et M. Javier Solana en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite donc M. Carl Bildt à prendre place à la table du Conseil.

J'invite maintenant M.Solana à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Je demande à présent s'il existe des objections à ce que nous donnions une réponse positive à la demande de participation soumise par M. Jovanović.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) *(parle en anglais)* : Ma délégation s'oppose à la proposition visant à permettre à M. Jovanović ou à toute autre personne qui prétendrait représenter son gouvernement de prendre la parole au Conseil. Nous demandons un vote sur cette invitation.

M. Jovanović représente un gouvernement dont les plus hauts dirigeants ont été accusés de crimes de guerre et autres violations du droit humanitaire international. Le tribunal qui a mis en accusation ces dirigeants a été créé par le Conseil de sécurité lui-même avec le plein appui et la pleine participation de tous les membres du Conseil, y compris ceux qui appuient sa

participation aujourd'hui. Permettre à tout représentant de cette direction de participer à la présente réunion ou à toute autre reviendrait à passer outre aux accusations, porterait atteinte au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et nous engagerait sur une voie juridique et morale qui enverrait au monde un message erroné quant à ce que ce noble organe fait ici aujourd'hui. Cela équivaudrait à éliminer et saper le sérieux de cette réunion à laquelle je suis particulièrement heureux de voir MM. Bildt et Solana participer avec d'autres importants représentants de la communauté internationale.

Il n'y a pas de place dans ce débat pour le représentant d'un régime qui maintient sa tactique de répression sur son territoire et sa politique d'extrémisme nationaliste à l'étranger et qui a aidé à allumer quatre guerres dans les Balkans au cours des 10 dernières années.. Il serait inapproprié de permettre à un représentant de ce gouvernement de se servir du Conseil dans un débat qui porte sur notre position sur le Kosovo et la résolution 1244 (1999), afin de soutenir les politiques mêmes qui ont obligé les Nations Unies à intervenir.

Nous recommandons que le Conseil déclare clairement et sans équivoque qu'il rejette les politiques de haine et de guerre qui sont celles du régime de Belgrade, qu'il ne tolère pas les violations des droits de l'homme et qu'il appuie sans réserve les efforts déployés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie afin de poursuivre tous ceux – je répète, tous ceux – qui ont été mis en accusation.

Pour cette raison, ma délégation demande que la proposition d'invitation soit mise aux voix. Bien entendu, notre pays votera contre.

Le Président : Nous allons donc procéder à un vote. Y a-t-il des délégations qui souhaitent s'exprimer avant le vote?

M. Yel'chenko (Ukraine) *(parle en anglais)* : Depuis le début de l'année nous avons assisté à un assez grand nombre d'évolutions importantes dans la méthode de travail et les procédures adoptées par le Conseil de sécurité, dont la plus importante est la tendance à une participation accrue de non membres du Conseil aux débats du Conseil. Permettez-moi de rappeler un des derniers événements à l'appui de cette affirmation : les réunions du Conseil avec la participation des membres du Comité politique de l'Accord de Lusaka, qui ont eu lieu les 15 et 16 juin. Je tiens à souligner que c'était la première fois dans l'histoire de l'ONU que le Conseil de sécurité recevait des représentants de mouvements rebelles, qui ont participé aux débats du Conseil.

En tant que membre non permanent du Conseil de sécurité, l'Ukraine accorde une signification particulière à cette importante tendance. Je suis profondément convaincu que le Conseil de sécurité dans son ensemble tire beaucoup d'avantages de cette tendance, qui accroît son influence effective sur le terrain. À cet égard, ma délégation constate qu'il y a contradiction entre cette tendance et la demande de voter sur la participation au débat d'un représentant de la République fédérale de Yougoslavie.

En premier lieu, la République fédérale de Yougoslavie continue de participer au processus de paix dans les Balkans. Elle est signataire de l'Accord de paix de Dayton et de Paris et pays hôte de la présence internationale au Kosovo. Elle est partie au règlement du différend de Prevlaka. Nous pensons que c'est là une raison suffisante pour permettre à ce pays de participer au débat au Conseil de sécurité sur la situation dans les Balkans dans son ensemble.

En outre, je dois rappeler les dispositions importantes de l'Article 32 de la Charte des Nations Unies, selon lequel tout État partie à un différend examiné par le Conseil de sécurité doit être invité à participer aux discussions relatives à ce différend. Il est impossible de nier que la République fédérale de Yougoslavie demeure de facto partie à tous les aspects du processus de paix dans les Balkans.

Depuis septembre 1992, le Conseil de sécurité a adopté une forme spéciale d'invitation face à une demande de participation de la République fédérale de Yougoslavie. Conformément à cette formule, le Président du Conseil – en réponse à une demande écrite du représentant de la République fédérale de Yougoslavie – invite nommément ce représentant à intervenir dans le débat sur la question dont le Conseil est saisi. À ce stade, nous ne voyons pas de raison de rejeter cette pratique qui existe depuis près de huit ans.

Voilà pourquoi ma délégation votera en faveur de la participation de M. Jovanović à la séance publique du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Enfin, je tiens à déclarer officiellement que cette position de l'Ukraine ne préjuge nullement du statut de la République fédérale de Yougoslavie.

Le Président : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent s'exprimer avant le vote? Si aucun autre membre du Conseil ne demande la parole, je considérerai que le Conseil est maintenant prêt à voter sur la demande de M. Jovanović.

Il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Chine, Namibie, Fédération de Russie, Ukraine.

Votent contre :

Bangladesh, Canada, France, Malaisie, Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent :

Argentine, Jamaïque, Mali, Tunisie.

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 4 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.

La demande présentée par M. Jovanović n'est donc pas approuvée du fait qu'elle n'a pas recueilli le nombre requis de voix.

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après ce vote.

M. Shen Guofang (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise voudrait exprimer ses vifs regrets suite à la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité. Elle estime que la République fédérale de Yougoslavie est un pays important de la région des Balkans et un État directement concerné et partie à l'Accord de Dayton. Peu importe que nous soyons d'accord ou pas avec la politique de la République fédérale de Yougoslavie. Mais exclure cette dernière du Conseil de sécurité et l'empêcher d'intervenir ne contribuera pas au règlement du problème des Balkans.

Le Conseil de sécurité ne doit priver un État souverain de son droit d'exprimer sa position comme il le souhaite. Ce type de mesure va à l'encontre de l'esprit de la Charte des Nations Unies et, de ce fait, nous voudrions exprimer de nouveau nos vifs regrets suite à la décision que vient de prendre le Conseil de sécurité.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'abstention de l'Argentine se fonde sur les sérieux doutes de ma délégation quant aux raisons qui sous-tendent le déni de participation à ce débat à M. Jovanović, compte tenu des précédents, qui ont eu lieu ces derniers mois au Conseil, notamment au mois de décembre.

Je voudrais préciser que ce vote n'implique nullement un appui ou un aval ou une sympathie envers le régime de Belgrade, au sujet duquel ma délégation approuve la totalité – ou presque – de ce que vient de dire le Représentant permanent des États-Unis.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma capacité de Représentant permanent de la France.

La France s'est prononcée contre la demande de participation à cette séance du Conseil de sécurité, présentée par M. Jovanović. Nous estimons en effet que la participation de M. Jovanović à la présente séance du Conseil de sécurité est inopportune. Nous ne contestons toutefois pas, sur le principe, la possibilité pour M. Jovanović de prendre part à une réunion du Conseil de sécurité. Ce vote est sans rapport et sans influence sur le statut de la République fédérale de Yougoslavie aux Nations Unies, qui constitue une question de fond, réglée par les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est avec un profond regret que je constate ce qui vient de se passer au Conseil – une mesure concrète de certains pays visant à isoler la République fédérale de Yougoslavie et à l'empêcher de participer, non seulement à la présente séance, mais de façon générale, au processus de règlement des Balkans. Cela va à l'encontre de la lettre et de l'esprit de la Charte des Nations Unies, de ses bus et principes, et entrave le Conseil de sécurité et la communauté internationale dans l'exécution de leurs tâches.

Il est embarrassant pour moi de rappeler dans cette salle qu'au titre de l'Article 31 de la Charte des Nations Unies, la République fédérale de Yougoslavie a le droit de participer à ce débat sur le même pied d'égalité que d'autres États Membres de l'ONU qui ont fait de demandes similaires. Il est embarrassant pour moi d'avoir à préciser que la République fédérale de Yougoslavie est un pays dont les intérêts sont directement affectés par la question en discussion aujourd'hui. Si cela n'était pas un argument suffisant, les membres

se rappelleront qu'au titre de l'Article 32 de la Charte, même un État non membre de l'ONU a le droit de participer à la discussion du Conseil de sécurité sur une situation où ce pays est concerné en tant que partie.

Discuter du problème des Balkans sans la République fédérale de Yougoslavie est un non-sens. Nous sommes préoccupés par le fait que le Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie continue d'être utilisé comme instrument politique, illustré de nouveau récemment lorsque le Procureur du Tribunal, Mme Carla del Ponte, a refusé d'examiner les actes flagrants de recours à la force et les violations du droit international humanitaire commis par l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. La Russie ne peut appuyer cette tentative néfaste d'isoler la République fédérale de Yougoslavie, tant pour ce qui est du règlement politique dans les Balkans que du préjudice ainsi porté à l'ONU en tant qu'Organisation universelle.

Un très grave précédent est donc ainsi créé lorsque l'on empêche des États qui sont dérangeants pour des raisons politiques de participer aux travaux des Nations Unies. Ne pas laisser les gens s'exprimer n'est pas la meilleure façon de discuter des problèmes internationaux importants. Même un prévenu a le droit de se défendre.

La réunion du Conseil de sécurité sur les Balkans, sans la pleine participation de la République fédérale de Yougoslavie, perd sa pertinence puisque dans la discussion sur le règlement du problème l'une des parties clefs est éliminée, ce qui pourrait influer sérieusement sur l'évolution de la situation dans cette région.

Le Président : En l'absence d'objection, le Représentant permanent du Portugal et M. Solana prendront la parole immédiatement après M. Bildt, et avant les membres du Conseil.

S'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ‘ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

À la présente séance, le Conseil de sécurité va entendre un exposé de M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans. Je donne maintenant la parole à M. Carl Bildt.

M. Bildt (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer ma reconnaissance pour la possibilité qui m'est donnée de revenir au Conseil pour traiter de la question importante de la recherche d'une stabilité autonome dans les Balkans. Je suis également très reconnaissant de pouvoir le faire alors que le Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, M. Javier Solana, prendra également la parole au Conseil sur ces mêmes questions. De nombreuses manières, les efforts que l'ONU et l'Union européenne déploient dans cette région se complètent, et la présente discussion en est une preuve.

La quête d'une stabilité autonome dans cette partie de l'Europe n'est pas quelque chose de nouveau. Lorsque j'ai pris la parole ici dans cette salle, en février dernier, j'ai noté la priorité que la communauté internationale avait accordée à ce sujet et ce, dès la dissolution de l'ancienne République fédérale socialiste de Yougoslavie, au début des années 90. J'avais alors noté que nous étions bien loin de l'objectif que nous nous étions fixé. En examinant ce que font les Nations Unies, nous avons maintenant pas moins de trois opérations de maintien de la paix dans la région. Il y avait quatre autres grandes missions des Nations Unies dans le passé. La communauté internationale dans son ensemble compte 250 000 personnes en uniforme qui servent dans les opérations de maintien de la paix, qui en sortent ou qui se préparent activement à y participer. Et nous savons que si ces troupes sont retirées aujourd'hui, il y aura, selon toute probabilité, la guerre demain.

C'est la réalité de la situation dans la région aujourd'hui. Une stabilité autonome n'est possible que s'il y a un cadre politique solide et bien établi dans l'ensemble de la région. Cela ne sera le cas que lorsque les différentes communautés nationales et autres auront accepté ce cadre politique et lorsque, en fin de compte, il aura été pleinement reconnu par la communauté internationale, sous les auspices du Conseil.

L'expérience historique montre que lorsqu'un tel cadre solide sera en place, les peuples et les nations de la région pourront vivre ensemble dans la paix, comme dans d'autres parties de l'Europe ou, en fait, du monde. Mais, l'expérience historique montre également que lorsque le cadre politique de la région est ou est perçu comme étant flou, fragile ou vulnérables, cela tend à créer un cycle de craintes, d'un côté, et d'attentes, de l'autre, souvent à l'incitation des extrémistes, engendrant pratiquement toujours conflits, guerres et violations flagrantes des droits de l'homme.

Ce fut le cas au cours de l'effondrement progressif de l'empire ottoman. Ce fut encore le cas au cours du carnage interethnique national lors de la Seconde Guerre mondiale et, une fois de plus, ce fut le cas à de nombreuses reprises depuis le début des années 90.

Aujourd'hui, notre attention est concentrée sur la Bosnie, où nous faisons des progrès lents mais constants dans l'application de l'Accord de Dayton/Paris de 1995, et au Kosovo, où les Nations Unies, en l'absence d'un accord de paix approprié, se sont engagées dans l'une des missions les plus difficiles.

Mais la région est beaucoup plus importante. L'on peut dire que la Bosnie et le Kosovo sont les zones où la fracture sociale est la plus marquée et où se retrouvent les plus nettement les différents programmes nationaux. Je le souligne pour indiquer que nous ne réussirons jamais, ni au Kosovo ni en Bosnie, si nous ne réussissons pas dans l'ensemble de la région qui va du sud de la Slovénie au nord de la Grèce.

La stabilité au Kosovo et en Bosnie est, de toute évidence, vitale pour l'ensemble de la région. Cette stabilité ne sera réalisée, à long terme, que s'il y a une structure stable pour la région dans son ensemble – je dirais, une place pour la région dans une structure plus large d'intégration européenne. Ce n'est qu'alors qu'une stabilité autonome sera possible.

Pour ce qui est du Kosovo, le Conseil a récemment été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kouchner, des efforts déployés pour établir une structure de gouvernement autonome. Je considère que cela est d'une importance capitale pour la stabilité dans l'ensemble de la région. Mais ces efforts – il faut que les choses soient claires – ont été entrepris dans un climat qui est loin d'être satisfaisant, et ce, à bien des égards.

Il prévaut un climat de terreur contre les minorités au Kosovo, et en particulier les Serbes, ce qui est abject. C'est toujours la loi des bandits plutôt que la primauté du droit. Bien que les dirigeants albanais du Kosovo aient condamné les actes de violence, il existe encore une tolérance de la terreur, que nous ne devons jamais accepter.

Cela ne peut être un argument invoqué pour abandonner ou pour retarder nos efforts pour établir une structure d'autonomie et de gouvernement autonome. Bien au contraire, à long terme – et cela prendra sans doute beaucoup de temps –, il n'y a pas d'autres moyens d'agir. Les représentants élus du Kosovo apprendront très vite que ni l'Europe ni le reste de la communauté internationale n'accepteront le système politique qui ne traite pas très clairement des questions des droits de l'homme et de la protection des minorités.

En Bosnie, les efforts internationaux sont concentrés sur les trois priorités du Haut Représentant visant à accélérer le retour des minorités, assurer le fonctionnement des institutions communes et procéder aux indispensables réformes économiques. Je souligne également l'importance toute particulière du dernier point.

Depuis trop longtemps, trop peu a été fait en Bosnie à cet égard. Et nous nous trouvons maintenant face à une économie tributaire de l'aide, où cette dernière commence à baisser, ce qui pourrait entraîner une crise économique et sociale inévitable et menacer l'avenir du pays.

Il faut assurer le retour des minorités. Mais en l'absence d'une économie opérationnelle, l'on court le risque de voir la Bosnie devenir un pays où les anciens reviendront là où ils sont nés, mais où les jeunes partiront parce qu'ils n'ont aucune perspective d'avenir. Les dirigeants élus de la Bosnie doivent agir.

Si nous élargissons notre horizon du Kosovo et de la Bosnie, je crois que la question la plus urgente dans la région est celle de l'avenir de la République fédérale de Yougoslavie. Nous ne pouvons pas avoir une stabilité autonome dans la région si nous n'avons pas de stabilité autonome dans les différentes parties de la région. À cet égard, la situation de la République fédérale de Yougoslavie nous préoccupe. À mon avis, les structures qui existent dans l'actuelle Yougoslavie ne sont pas viables.

Cela est essentiellement dû à la crise constitutionnelle grave entre la République du Monténégro et les autorités fédérales de Belgrade, où les institutions fédérales de la Yougoslavie ont été utilisées à mauvais escient de manière flagrante pour exclure les représentants des autorités élues du Monténégro. Elles s'acheminent aujourd'hui inexorablement vers une collision. Ce n'est peut-être pas imminent, mais la tendance se dessine très clairement. Je crois qu'il importe que nous accordions tous notre appui aux autorités élues au Monténégro dans les efforts qu'elles font pour ouvrir la voie à la nouvelle situation qu'elles recherchent.

À cette crise constitutionnelle grave, s'ajoute le problème non résolu du statut futur du Kosovo. Bien que, sur le papier, le Kosovo fasse partie intégrante de la République de Serbie, la réalité est différente. Je ne vois pas dans quelles conditions un accord de paix ne stipulerait pas une séparation constitutionnelle très claire entre les deux.

Nous nous trouvons donc dans une situation où les structures qui existent dans la Yougoslavie actuelle sont intenables. Si nous ne reconnaissons pas cela et si nous essayons d'ouvrir la voie à une solution durable, alors il y a un risque évident de conflit et de désintégration accrus, pouvant avoir des conséquences très graves pour l'ensemble de la région.

Lorsque je me suis rendu dans la région, j'ai constaté que, pour la plupart de ses dirigeants, l'intégrité territoriale continue de la République fédérale de Yougoslavie est très importante tant pour la stabilité d'ensemble de la région que pour la stabilité interne des différents pays. Ils sont alarmés face à la situation actuelle en Yougoslavie, mais ils ne sont pas pour une désintégration plus poussée de la région.

Sans aucun doute, nous sommes handicapés dans notre quête de la paix par le fait que des personnes éminentes occupant des positions clefs en République fédérale de Yougoslavie refusent de respecter les mises en accusation du Tribunal pénal international, ce qui fait que nous ne pouvons pas traiter avec elles.

C'est une situation dangereuse, non seulement pour la République fédérale elle-même, mais également, bien sûr, pour l'ensemble de la région. Je pense qu'il est important de rappeler qu'en vertu de l'Accord de paix de Dayton, la République fédérale de Yougoslavie a accepté que les personnes mises en accusation par le Tribunal et qui ne coopèrent pas avec lui ne peuvent pas occuper des postes publics.

Ce que nous exigeons d'eux aujourd'hui ne représente donc rien de plus que ce qu'ils ont eux-mêmes exigé des autres parties dans le cadre des efforts de paix déployés pour la région. Dès que les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et les représentants de tout le système politique comprendront la logique sous-jacente qui est à l'œuvre ici, nous pourrons immédiatement oeuvrer tous ensemble à la mise sur pied de structures autonomes – au sein même du pays – en vue de l'établissement d'une stabilité propre à la région dans son ensemble.

Nous ne pouvons attendre indûment. Nous savons car nous en avons fait l'expérience amère que, tant que persiste le sentiment que les arrangements conclus ne sont pas définitifs et des questions clefs demeurent en suspens, les tensions demeureront vives et le risque perdurera que les forces du nationalisme, de l'esprit revanchard et de la révolte refassent surface, avec des conséquences catastrophiques. Voilà l'état actuel des choses.

Il est certain que se manifestent dans la région des tendances aussi bien positives que négatives. Nous tentons de renforcer les premières – je prends note ici des changements politiques positifs survenus en Croatie – et d'atténuer les dernières, dont fait partie l'emprise du crime organisé sur de grandes parties de la région. Mais tant que ne seront pas réglées les questions clefs relatives aux principaux conflits sévissant dans la région, le risque que les forces de désintégration y déclenchent un nouveau conflit demeurera toujours présent.

De nombreuses questions politiques autres que celles liées à l'impossibilité du maintien de l'actuelle République fédérale de Yougoslavie demeurent ouvertes. La question de la péninsule de Prevlaka a un caractère mineur, mais elle revêt néanmoins une importance réelle. Les négociations en matière de succession se poursuivent depuis près de 10 ans, sans aucun résultat. À cela s'ajoutent d'autres questions liées à l'établissement de relations complètes et normales entre tous les États de la région qui n'ont pas encore été résolues.

Je crois que toutes ces questions finiront par converger dans le cadre d'un règlement régional global de l'ensemble des questions politiques en suspens. Non seulement un tel règlement ouvrirait la voie à une réintégration rapide et totale de la République fédérale de Yougoslavie au sein de la région, mais il jouerait un rôle encore plus important dans l'insertion de la région au sein du processus d'intégration avec le reste de l'Europe et la communauté internationale. Ce règlement politique global ne pourra intervenir sans que la communauté internationale, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, ne parvienne à un consensus au sujet de la nature des efforts à accomplir pour aider la région. Il ne pourra pas non plus intervenir sans que ne soit reconnu le fait qu'un accord véritable pour une paix véritable devra satisfaire aux exigences minimales de chacun, mais ne satisfera probablement pas aux exigences maximales d'aucun.

Le dialogue avec le Conseil et en son sein est donc essentiel pour réunir un tel consensus, qui nous permettra de progresser sur la voie d'un règlement politique global lorsque les conditions propices en ce sens auront été établies.

D'importantes élections se dérouleront dans la région cette année. Des élections présidentielle et législatives ont eu lieu en Croatie, de même que des élections locales en Bosnie et dans certaines parties du Monténégro. D'autres scrutins importants sont imminents. Comme je l'ai déjà dit, des élections locales sont prévues au Kosovo, ainsi que des élections locales très disputées en Albanie et dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Des élections législatives auront lieu ultérieurement en Bosnie. En outre, il y aura des scrutins locaux en Serbie et des élections fédérales en Yougoslavie. Même s'il est difficile de s'assurer que ces derniers seront libres et équitables, ils pourraient néanmoins offrir aux populations de la Serbie et de la Yougoslavie l'occasion de faire entendre leur voix. Elles devront choisir entre l'isolement et l'intégration.

Il se peut que des changements positifs, mais aussi des conflits destructeurs, résultent de plusieurs de ces élections. J'estime que le message envoyé par la communauté internationale en ce qui concerne toutes ces élections sera important. La position que prend l'Union européenne à ce sujet jouera un rôle vital. Je crois fermement que les solutions à long terme des problèmes affectant la région résident dans des efforts favorisant l'intégration au sein de l'Europe. Les forces de désintégration présentes dans la région ne seront vaincues que lorsque seront réunies toutes les conditions propices à leur assujettissement aux forces d'intégration à l'Europe dans leur ensemble. Nous pourrons alors instaurer non seulement une stabilité à long terme, mais aussi un cadre général permettant une croissance économique autonome dans la région, sans laquelle nous ne pourrons effacer les terribles vestiges des nombreuses années de guerre, de destruction, de sanctions et d'isolement.

À l'exception du Moyen-Orient, c'est la région située au sud de la Slovénie et au nord de la Grèce qui a été le théâtre du plus grand nombre d'opérations de rétablissement ou de maintien de la paix dans toute l'histoire des Nations Unies. Il nous importe donc non seulement de créer les conditions propices au succès des actuelles missions des Nations Unies au Kosovo et en Bosnie, mais encore davantage d'aider une région où la paix est maintenue par des forces extérieures à devenir une région qui maintient elle-même la paix en son sein. Mais nous devons aussi reconnaître qu'il nous reste un long chemin à parcourir en ce sens.

Le Président : J'invite maintenant le représentant permanent du Portugal à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Monteiro (Portugal) : Monsieur le Président et cher ami, permettez-moi d'exprimer d'abord ma joie de vous voir à la tête du Conseil pour ce mois, et de vous féliciter d'avoir organisé ce débat historique.

(L'orateur poursuit en anglais.)

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne – la Bulgarie, la République tchèque, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et la Slovénie – et les pays associés, Chypre, Malte et la Turquie, de même que les pays de l'Associations européenne de libre-échange qui sont membres de l'Espace économique européen – l'Islande et le Liechtenstein – s'associent à la présente déclaration.

L'Union européenne a pris connaissance avec une grande satisfaction de la déclaration que M. Carl Bildt, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans, a prononcée devant le Conseil de sécurité aujourd'hui. Nous nous félicitons de l'occasion offerte de faire le point sur la situation qui prévaut dans la région selon une perspective régionale. Il est clair que la paix et la sécurité ne seront rétablies dans la région et que la démocratie et le respect des droits de l'homme ne s'épanouiront que lorsque l'ensemble des Balkans en bénéficiera.

L'Union européenne apporte, de loin, la plus grande contribution aux efforts internationaux déployés pour l'instauration de la paix et de la stabilité dans la région. De 1991 à 1999, l'Union européenne a consacré plus de 17 milliards d'euros au développement et à l'assistance budgétaire et humanitaire en faveur de l'Europe du sud-est. L'Union européenne offre des accords de stabilisation et d'association à cinq pays d'Europe du sud-est, dans la perspective de leur future adhésion à l'Union européenne. Les membres du Conseil de sécurité me permettront d'appeler leur attention sur un document que la Commission européenne a élaboré et mis à la disposition de toute partie intéressée. Ce document apporte de nombreuses préci-

sions sur les contributions versées par l'Union européenne à la région ouest des Balkans.

Nul ne peut douter que l'Union européenne est fortement attachée aux efforts susceptibles de déboucher sur la paix et la prospérité dans la région ouest des Balkans. L'Union européenne estime que les récents actes de violence à caractère ethnique sont intolérables et doivent cesser. Tous les Kosovars, quelle que soit leur origine ethnique, doivent être en mesure de demeurer ou de retourner au Kosovo et d'y vivre en paix, sans subir de harcèlement ou d'intimidation quelconques. Les dirigeants de toutes les communautés ethniques, et notamment les Albanais du Kosovo, doivent assumer leurs responsabilités en ce sens et agir avec toute la vigueur et la rapidité nécessaires pour promouvoir la tolérance et le respect mutuel au Kosovo.

Cette semaine, le mandat de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine a été prorogé d'un an, ce qui démontre clairement l'engagement de la communauté internationale à faire de l'Accord de paix de Dayton/Paris un succès. Cinq ans plus tard, beaucoup a été fait, mais beaucoup reste encore à faire, ainsi que le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine, M. Jacques Paul Klein, l'a indiqué clairement au Conseil, la semaine dernière.

La récente réunion du Conseil sur la mise en oeuvre de la paix a établi des priorités pour une nouvelle phase accélérée de mise en oeuvre de la paix dans trois domaines stratégiques clefs : la réforme économique, le retour accéléré des personnes déplacées et l'instauration d'institutions communes à même de fonctionner et démocratiquement responsables.

Un élément crucial du processus de réconciliation nationale en Bosnie, et dans l'ensemble des Balkans, tient au fait que toutes les communautés ont le sentiment que la justice a été rendue et, dans ce contexte, les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) doivent se poursuivre vigoureusement. L'Union européenne demande instamment que l'on traduise en justice les personnes accusées de crimes de guerre qui demeurent en liberté. Les autorités bosniaques et tous les autres gouvernements intéressés de la région doivent coopérer à cette fin avec le TPIY totalement et sans équivoque.

Le processus de paix en Bosnie et les perspectives de paix et de sécurité dans la région tout entière dépendent beaucoup des possibilités qui seront offertes à la démocratie en Serbie. L'Union européenne est profondément préoccupée du fait que la situation politique en Serbie continue de se détériorer et condamne l'escalade de la répression menée par le régime de Belgrade contre l'opposition démocratique et les médias indépendants. La politique de l'Union européenne n'est pas dirigée contre le peuple serbe, mais contre le régime du Président Milosević qui viole de manière absolument flagrante les droits de l'homme fondamentaux. L'Union européenne est déterminée à renforcer le dialogue qu'elle entretient avec la société civile serbe et à appuyer la démocratie et la liberté d'expression en Serbie, à continuer son appui pour le gouvernement démocratiquement élu du Monténégro et à aider à rétablir la coexistence pacifique au Kosovo.

La population de la Croatie a montré la voie à suivre. L'élection, en février, d'un gouvernement croate attaché à des réformes globales a marqué le début d'une ère nouvelle pour le pays, et l'Union européenne s'est engagée à oeuvrer en collaboration étroite avec les autorités croates, qui cherchent à faire de la Croatie un membre à part entière de la communauté euro-atlantique. Devenir membres participants d'une Europe libre et démocratique est très certainement l'objectif ultime de tous les pays de la partie ouest des Balkans. La paix, la prospérité et la stabilité de l'Europe du Sud-Est sont une priorité stratégique pour l'Union européenne et son objectif global reste d'intégrer le plus complètement possible les pays de la région dans le mouvement politique et économique de l'Europe.

Après ce bref coup d'oeil sur la position de l'Union européenne en ce qui concerne les événements actuels dans la région ouest des Balkans, permettez-moi maintenant de passer le bâton à M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurit0é commune de l'Union européenne et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne. Il entrera dans les détails sur le rôle de premier plan qu'a pris l'Union européenne pour remplacer dans les Balkans un passé fait de guerre et de destruction par un avenir de paix, de prospérité, de démocratie et de droits de l'homme.

Le Président : Je remercie le Représentant permanent du Portugal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et de sécurité

commune de l'Union européenne, M. Javier Solana. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil. Je lui souhaite une chaleureuse bienvenue pour cette première prise de parole devant le Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. Javier Solana.

M. Solana : Comme vous pouvez vous l'imaginer, c'est pour moi un honneur et un grand plaisir d'être aujourd'hui ici parmi vous pour discuter d'un sujet auquel l'Union européenne attache une importance particulière.

Je voudrais remercier la présidence française du Conseil de sécurité et en particulier vous, Monsieur le Président, des efforts déployés pour permettre la tenue de cette réunion importante.

(L'orateur poursuit en espagnol.)

Permettez-moi également d'évoquer un moment très émouvant qui s'est produit dans cette salle, en septembre 1994, lorsque le Conseil de sécurité s'était réuni pour traiter de Haïti. En tant que Ministre des affaires étrangères de mon pays, j'ai eu le très grand honneur et le plaisir de présider cette importante réunion qui, je le crois, a eu des conséquences considérables sur la destinée de ce pays qui nous est si cher.

(L'orateur poursuit en anglais.)

Je voudrais tout d'abord remercier tous les membres du Conseil de sécurité de la possibilité qui m'est donnée aujourd'hui d'intervenir au Conseil de sécurité. Je souhaite remercier tout particulièrement M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans, pour son introduction liminaire qui a donné le ton du débat de ce matin. Je voudrais également remercier mon excellent ami l'Ambassadeur Monteiro pour la déclaration qu'il a faite en tant que représentant de la présidence du Conseil de l'Union européenne.

Depuis de nombreuses années l'Union européenne est une voix importante dans de nombreux domaines auxquels touchent les travaux des Nations Unies, en particulier dans des domaines tels que les droits de l'homme, les questions sociales et économiques et les questions de développement. De plus en plus, c'est également le cas pour les questions de sécurité. L'Union européenne est en train de devenir, plus vite qu'elle ne l'avait jamais fait, une organisation ayant accès à un ensemble complet d'instruments de politique étrangère, des relations économiques à la gestion des crises. Ceci rend nos rapports avec l'ONU, et notamment avec le Conseil de sécurité, encore plus importants. Les principes qui sont à la base de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne reflètent les objectifs des Nations Unies tels qu'énoncés dans la Charte. C'est donc non seulement un immense honneur pour moi que de prendre la parole au Conseil de sécurité; c'est également un pas historique dans l'évolution de la politique étrangère de l'Union européenne.

Le débat de ce matin ne réagit pas à une crise spécifique dans les Balkans. De telles crises dans le passé ont constitué une partie inévitable de l'évolution dans les Balkans. Il n'y a pas de garantie que nous n'aurons pas à faire face à de nouvelles crises dans l'avenir. Mais je suis convaincu que, tout comme dans le passé, de telles crises seront surmontées.

Si j'interviens ce matin, c'est en quelque sorte pour expliquer pourquoi je demeure optimiste en ce qui concerne l'avenir des Balkans malgré les très nombreux problèmes et difficultés auxquels nous continuons d'être confrontés. Ce n'est pas un hasard si j'ai eu à passer une partie importante de mon temps, au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis que j'ai assumé mes fonctions actuelles, à me concentrer sur les Balkans et, bien entendu, sur la situation au Kosovo en particulier. Cela reflète l'importance que l'Union européenne accorde à une région avec laquelle elle a des frontières communes et avec laquelle elle a tant d'éléments en commun.

L'Union européenne, qui a été fondée avec l'objectif même d'éviter les conflits à venir, ne peut pas rester impassible face à des conflits qui se déroulent tout près d'elle, et n'est pas disposée à l'être. Ce n'est pas simplement une question de sentiment. La stabilité à long terme dans les Balkans entraînera une plus grande sécurité et une plus grande prospérité pour l'Europe dans son ensemble. Voilà pourquoi l'Union européenne a pris un engagement à long terme face à la région. C'est un engagement dans lequel les États membres et, bien entendu, la Commission européenne ont un rôle vital à jouer. Ce rôle a amené les chefs de gouvernement de l'Union européenne à me demander expressément d'aborder sur la question de la coordination des politiques de l'Union européenne dans les Balkans et de donner plus de visibilité aux efforts de l'Union.

Nous visons l'intégration la plus complète possible des pays de la région au sein de l'ensemble politi-

que et économique que constitue l'Europe. Cette intégration est déjà en voie de réalisation depuis que l'Union européenne a pris la décision historique, à la fin de l'an dernier, d'assouplir le processus actuel d'élargissement. L'élargissement constitue le moyen le plus important de garantir le maintien de la stabilité dans l'ensemble du continent européen. Le processus lui-même s'applique déjà au rattachement de pays tels que la Slovénie, la Bulgarie et la Roumanie au reste de l'Europe et a des retombées positives pour toute la région. L'élargissement exerce un effet catalyseur sur l'approfondissement de la coopération régionale. Il incite d'ailleurs les pays de la région à aborder de façon positive la délicate question des minorités.

Le processus d'élargissement est un élément clef de la démarche régionale d'ensemble qui est au cœur de la politique que l'Union européenne préconise à l'égard de la région. Mais ce n'est pas le seul élément. Nous avons établi un processus de stabilisation et d'association visant l'intégration des pays de la région au sein des structures européennes. Ce processus favorise les réformes intérieures ainsi que l'amélioration des relations entre les pays de la région.

Le Pacte de stabilité constitue un autre moyen fiable d'étayer le développement économique dans toute la région. Il encourage lui aussi les réformes intérieures et appuie le processus d'intégration. Par ailleurs, un de ses éléments les plus importants réside dans la promotion de la coopération régionale. Il s'agit là, aux yeux de l'Union européenne, de l'un des défis cruciaux qui attend le Pacte de stabilité.

Nous avons bien sûr été la principale source de l'appui financier nécessaire à la mise en œuvre de cette politique. Les données quantitatives sont assez éloquentes. Depuis 1991, l'Union européenne et ses États membres ont affecté plus de 17 milliards d'euros aux Balkans, ce qui en fait de loin la plus ample contribution versée. Nous avons consacré plus de trois milliards d'euros aux programmes non militaires pour le seul Kosovo, à quoi s'ajoute notre vaste contribution militaire, dont la mobilisation de 28 000 soldats au bénéfice de la Force déployée au Kosovo. L'Union européenne a également offert les services de 1 430 policiers, sans compter les 270 autres policiers qui y seront dépêchés d'ici l'été.

Ces données traduisent la réalité de notre engagement en faveur des Balkans. Elles révèlent la nature de notre politique dirigée vers toute la région sans exclusive. Bien sûr, certaines situations spécifiques exigent des démarches tout aussi spécifiques. La situation au Kosovo en offre un bon exemple. Mais nous devons conserver une démarche globale à l'égard de la région si nous tenons véritablement à atteindre l'objectif consistant à amener les Balkans au sein de la famille européenne des nations. Toute autre approche ne ferait qu'accentuer les divisions et les tensions qui sont au cœur des problèmes ayant déjà infligé tellement de souffrances.

Il existe un obstacle majeur entravant toute démarche véritablement globale en faveur de l'ensemble des Balkans : la résistance au changement politique à Belgrade. Nous espérons que la région connaîtra une stabilité à long terme, mais la stabilité ne représente pas un idéal isolé. Elle repose aussi sur la démocratie, le respect des droits de l'homme et de la primauté du droit et la prospérité qui découle de l'ouverture et de l'action commune avec les pays voisins. Les politiques et les actes du Président Milosevic vont systématiquement à l'encontre de telles valeurs. L'Union européenne n'a pas l'intention de demeurer passive face à la poursuite de la répression et c'est pourquoi elle appuie activement la démocratie et la liberté d'expression en Serbie, et approfondit ses liens avec des représentants de la société civile serbe. Nous sommes disposés à offrir notre programme d'aide économique à la Serbie dès qu'elle aura adopté les valeurs mêmes qui soustendent l'Union européenne. Nous souhaitons aider le peuple serbe, mais, à l'heure actuelle, le régime serbe demeure un obstacle sur la voie menant à la réalisation de cet objectif.

Ailleurs dans la région, la Croatie en particulier, en raison de la récente transition démocratique fructueuse qu'elle a connue, a suscité un certain optimisme et accru les possibilités d'élargissement de la coopération régionale. D'autre part, nous tenons à maintenir notre appui au gouvernement démocratiquement élu du Monténégro. Nous continuerons également d'apporter notre appui à la Bosnie sur les plans politique et économique, dont le processus de transition est axé sur les élections qui y seront organisées sous peu. Beaucoup reste encore à faire et il est clair que ce processus devra encore compter sur un appui solide de la part de la communauté internationale et de la Bosnie elle-même.

Je suis fermement convaincu que la meilleure façon d'instaurer une stabilité à long terme dans les Balkans passe par une intégration soutenue de la région au sein de la famille européenne. Il ne faut pas se faire

d’illusion : il s’agit d’un processus à long terme, qui demeure très important. Un dirigeant politique irlandais, John Hume, a déjà dit que l’Union européenne constituait le meilleur exemple de règlement d’un conflit dans l’histoire de l’humanité. L’Union européenne est parvenue à maintenir la paix et la stabilité en Europe occidentale depuis un demi-siècle. Il apparaît maintenant inconcevable que des États membres de l’Union envisagent de régler un différend les opposant par des moyens autres que pacifiques. L’Union européenne offre un modèle d’intégration régionale servant de garantie pour la paix. Elle représente un symbole de réconciliation à la fois puissant et efficace. Elle assure également la protection des minorités au sein d’un large cadre régional. Aucune autre solution ne saurait offrir un espoir semblable aux Balkans.

Afin d’atteindre un tel objectif à long terme, nous nous sommes fixé certaines priorités pour les mois à venir.

Premièrement, nous axerons nos efforts sur les diverses élections devant se dérouler dans la région d’ici l’automne prochain – comme l’a déjà rappelé M. Carl Bildt – au Kosovo, en Albanie, en Bosnie, en ex-République yougoslave de Macédoine et, espérons-le, en Serbie. Ces élections offrent une occasion inestimable de consolider la démocratie et la primauté du droit dans la région. Nous allons encourager la plus vaste participation possible à ces élections et apporter un appui sans équivoque à ceux qui préconisent une véritable réforme démocratique. En fait, nous réservons notre soutien exclusivement aux parties et aux personnes qui s’engagent sans compromis en faveur de la tolérance ethnique, de la démocratie et de la primauté du droit.

Deuxièmement, nous continuerons d’appuyer la société civile. Cet appui revêt une importance particulière en ce qui concerne la République fédérale de Yougoslavie, mais il s’adresse également à toute la région. Une société civile forte et dynamique est un élément clef pour le développement économique et politique et pour le rapprochement entre les pays de la région et l’Union européenne. Nous mettons un accent particulier sur la coopération avec les autorités locales, les médias et les organisations non gouvernementales afin de favoriser les relations avec leurs homologues dans la région et l’Union européenne.

Troisièmement, nous maintiendrons notre politique consistant à rapprocher les pays de la région et l’Union européenne. Notre action sera axée sur l’approfondissement du processus de stabilisation et d’association, sur lequel se fonde notre politique à l’égard de la région. Des négociations sont en cours avec l’ex-République yougoslave de Macédoine et sont censées s’amorcer bientôt avec la Croatie. De plus, nous collaborons étroitement avec l’Albanie et la Bosnie pour faire en sorte que les conditions propices au démarrage de ces négociations soient réunies dès que possible. À l’heure actuelle, la République fédérale de Yougoslavie n’est toujours pas partie prenante à cet important processus. J’attends avec impatience le jour où elle se joindra à ses voisins pour emprunter la voie menant à l’intégration européenne.

Enfin, nous demeurons attachés à la promotion de la coopération régionale, qui est beaucoup moins prononcée dans cette région que dans de nombreuses autres parties de l’Europe. Cette coopération est la clef du succès économique de la région et accélérera l’intégration de cette dernière au sein de l’Union européenne. La réalisation de progrès dans ce domaine est un des objectifs fondamentaux visés par le Pacte de stabilité. Le Conseil de l’Europe vient de me confier le mandat d’améliorer la coopération dans le cadre de la lutte contre le crime organisé et l’immigration clandestine dans la région. Je suis également convaincu que la réunion au sommet entre l’Union européenne et les pays de la région ouest des Balkans qu’a proposée le Président Chirac pour l’automne prochain donnera un élan vigoureux aux réformes et à la coopération dans la région.

Je terminerai en abordant la question de nos priorités au Kosovo. La pleine mise en œuvre de la résolution 1244 (1999) demeure notre principal objectif. L’évolution généralement positive de la situation au cours des derniers mois vient d’être assombrie par une éruption de violence interethnique et par la décision subséquente du Conseil national serbe de suspendre sa participation aux institutions transitoires. En collaboration avec la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et les États Membres, j’ai travaillé très dur ces derniers jours pour apaiser les préoccupations légitimes des Serbes et encourager ceux-ci à réintégrer les institutions transitoires.

Les élections municipales qui auront lieu l’automne prochain sont destinées à asseoir les fondements du développement démocratique et de la consolidation politique au Kosovo. Le processus d’enregistrement va de l’avant et une structure multi-

partite se met en place. Nous devrons toutefois travailler beaucoup pour instaurer un climat propice en vue des élections.

Des élections municipales couronnées de succès jetteront à leur tour les bases de la mise en place d'une structure administrative intérimaire conformément à la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité. Ces structures doivent être préparées sous l'autorité du Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU dans un processus ouvert et inclusif, avec la participation active de tous les principaux groupes de la population du Kosovo. La MINUK ne pourra bien s'acquitter de son mandat au cours de cette période critique que si nous lui donnons les ressources nécessaires. Le manque d'officiers de police qualifiés, indépendamment des améliorations récentes, de juges et de procureurs, ainsi que le manque général de personnel, continuent d'entraver les travaux de la MINUK dans des domaines clefs. Aujourd'hui, l'Union européenne assume déjà la plus grande partie des efforts déployés par la communauté internationale au Kosovo. Nous continuerons de mettre tout en œuvre pour que cette Mission soit un succès.

Pour finir, je souhaite rappeler l'engagement de l'Union européenne en faveur de la région. L'expérience des Balkans nous a donné à réfléchir, mais c'était aussi une chance à saisir. Nous nous sommes engagés en faveur de la région, pour une Europe élargie et pour une politique étrangère commune en matière de sécurité, tournée vers l'extérieur et mûre. Nous tous ne pouvons manquer d'en tirer avantage.

Le Président : Je remercie M. Solana de cette importante déclaration et des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Holbrooke (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir organisé cette séance très importante. Vous avez eu un mois d'activité très intense à la présidence du Conseil, comme l'Ambassadeur Wang de la Chine le mois dernier. Je tiens à rappeler qu'à ce moment même, la semaine dernière, vous aviez dit qu'il y aurait une réunion de cinq minutes le samedi, et elle a duré 11 heures. J'espère que vous aurez un meilleur week-end que la semaine dernière. Je vous félicite de votre direction.

Je souhaite tout particulièrement vous remercier de solliciter aujourd'hui des déclarations de l'Union européenne, telles que présentées par l'Ambassadeur Monteiro, et des exposés de mes amis et collègues et de nos estimés invités, Carl Bildt et Javier Solana. J'ai eu le plaisir de travailler avec eux depuis plusieurs années. Ils ont tous deux joué un rôle fondamental dans l'histoire des Balkans et dans les affaires européennes. Leurs déclarations sont extrêmement importantes et, bien que je n'aie pas pu entendre celle de Carl Bildt, j'en connais la teneur. Je l'ai lue. J'ai parlé auparavant avec Carl, et j'approuve tout ce que les deux hommes ont dit.

Avant de passer à mes propres observations, je souhaite faire une observation supplémentaire sur le vote de procédure qui vient d'avoir lieu. Le résultat était juste à tous points de vue – légal, politique et moral. En plus des observations que j'ai faites avant le vote, je voudrais faire une observation supplémentaire, et j'espère que les pays qui ont voté en faveur de la participation de M. Jovanović vont prendre note de ce que je vais dire.

Je tiens à rappeler à tous que dans les résolutions 777 (1992) et 821 (1993) du Conseil de sécurité, il a été décidé que l'État connu sous le nom de République fédérale socialiste de Yougoslavie avait cessé d'exister et que la République fédérale de Yougoslavie devrait demander à devenir Membre de l'ONU. Par conséquent, je ne comprends pas, indépendamment des raisons spécifiques qui ont donné lieu au vote aujourd'hui, comment cette situation existe. Le vieux drapeau de Tito continue de flotter sur la Première Avenue, malgré ces deux résolutions. J'estime que cela travestit l'esprit des Nations Unies; un drapeau qui représente une nation à l'existence de laquelle l'ONU elle-même a mis fin. La Yougoslavie n'est pas un membre de l'Assemblée générale. Nous avons invité depuis longtemps Belgrade à demander de devenir Membre de l'ONU en tant qu'un des États successeurs. Quatre autres – la Slovénie, la Croatie, la Macédoine et la Bosnie-Herzégovine – ont fait cette demande. Ils ont été admis. La raison en est – et j'ai passé de nombreuses heures à en parler avec les dirigeants de Belgrade, Carl Bildt aussi – que les autorités de Belgrade estiment être les représentants du seul État successeur légitime de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, et l'ONU a rejeté cette revendication. Donc la République fédérale de Yougoslavie devrait – et cela n'a rien à voir avec la question des crimes de guerre – donner suite à la demande du Conseil de sécurité, et ne devrait pas être invitée à parler lorsqu'elle prétend parler pour un régime successeur qui n'existe pas.

C’était la position unanime des signataires de Dayton, même si Belgrade a signé l’Accord, parce qu’il leur fallait le rendre viable. C’était l’avis du Conseil de sécurité. C’était l’avis de l’Union européenne, dans le cadre de la Commission Badinter. Je le réaffirme aujourd’hui.

J’estime que ce débat prolonge l’un des événements les plus importants de l’histoire européenne et mondiale récente, et je pense que le Conseil de sécurité a une obligation solennelle de continuer de parler des Balkans.

Dans la colonne des plus, nous avons les faits survenus récemment en Croatie, où un nouveau Gouvernement démocratique, dirigé par des personnes pleinement dévouées aux principes démocratiques, fait avancer la Croatie rapidement vers les rangs de la communauté des nations, en faveur de l’ouverture et des principes démocratiques. Leur détermination de faire preuve de transparence avec le Tribunal pénal international pour l’ex-Yougoslavie, et leurs relations avec l’Union démocratique croate et l’appui au retour des réfugiés ont permis de faire avancer les choses dans la région. Je tiens une fois de plus à saisir cette occasion pour exprimer le haut respect et l’admiration de notre gouvernement pour le gouvernement de Zagreb. Je me rendrai à Zagreb le mois prochain, et je me réjouis de m’entretenir directement de ces questions avec les autorités croates.

Je passe maintenant brièvement à la Bosnie, dont nous avons récemment eu des échos dans cette salle de la part du Représentant spécial, Jacques Klein, et du Haut Représentant, le successeur de Carl Bildt, Wolfgang Petritsch. Je pense que nous devons reconnaître qu’au milieu des difficultés, des progrès peuvent être réalisés et, comme Javier Solana vient de le dire de façon typiquement optimiste et positive, nous progressons.

La presse mondiale s’est depuis longtemps détournée de la Bosnie, de telle sorte que le monde ne réalise pas quels progrès sont accomplis. Mais reconnaissons que la presse ne s’intéresse plus à la Bosnie parce que les bonnes nouvelles sont comme de vieilles nouvelles, et voilà pourquoi ils ne lui accordent plus l’attention qu’elle mérite. Je pense que nous devons tous saisir toutes les occasions qui s’offrent de faire observer que les retours des réfugiés dans les zones minoritaires ont augmenté de 400 % cette année, et le mouvement se poursuit.

Néanmoins, les forces du mal existent encore en Bosnie. Mostar est encore une ville tragiquement dévastée. Karadzic est toujours en liberté – c’est l’un des hommes les plus dangereux au monde – et il doit être traduit en justice, comme tous les autres criminels de guerre mis en accusation. Des éléments criminels menacent le tissu social de toute la Bosnie. Donc, je ne dis pas que tout va pour le mieux, mais il faut reconnaître qu’il y a des progrès.

Au Kosovo, nous affrontons une situation beaucoup plus complexe, comme nous l’avons appris des intervenants.

Maintenant, au moment où nous marquons le premier anniversaire de l’adoption de la résolution 1244 (1999), la Mission d’administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK), sous la brillante direction de M. Bernard Kouchner, a fait des progrès remarquables vers la création d’une structure administrative répondant aux besoins du peuple afin de remplacer les structures d’État répressives dominées par les autorités de Belgrade.

Toutefois, je ne souhaite pas passer sous silence les graves problèmes de sécurité dont nous avons parlé dans notre dernière séance en présence de M. Kouchner. Je suis profondément troublé par toute tentative d’un groupe ethnique d’imposer sa volonté à un autre par l’intimidation et par la force. Je souhaite réaffirmer, comme je l’ai fait ici la dernière fois que nous avons examiné cette question, que, bien que nous condamnions sans réserves les attaques albanaises contre les minorités serbes présentes au Kosovo et que nous reconnaissions pleinement l’objectif de ces attaques – un objectif répréhensible –, tous les torts ne sont pas d’un seul côté. Il doit nous être pleinement rendu compte du sort des 4 000 Albanais portés disparus, dont beaucoup je suppose ne sont plus en vie, et tous ces problèmes doivent être réglés.

Ceux qui ont recours à la violence, d’un côté ou de l’autre de la ligne de division ethnique au Kosovo, doivent être contraints de s’arrêter. Nous avons les moyens de le faire si nous en avons la volonté. Ce qui se passe dans cette salle sape souvent cette volonté du fait de discussions secondaires, comme par exemple une tentative de réinterpréter la résolution 1244 (1999), ou bien l’heure que nous venons de passer sur le débat de procédure résolu à l’instant.

J’appuie les appels répétés de M. Kouchner pour que des progrès soient faits sur la situation des person-

nes disparues et des détenus. Nous devons également créer un ensemble de structures gouvernementales plus représentatives. L'étape cruciale consiste à donner à chacun plus de pouvoir sur son propre destin. Voilà pourquoi j'appuie chaleureusement les déclarations de Javier Solana et de Carl Bildt pour que les élections municipales prévues pour le mois d'octobre aient lieu à ce moment. Si elles sont reportées, cela compromet le reste de la structure au Kosovo, et l'on risque de se retrouver dans une situation encore pire. Ceux qui sont en faveur du report des élections ne présentent pas de raisons valables tenant compte des besoins du peuple du Kosovo, mais se réfèrent uniquement à la question de la souveraineté internationale. Les élections municipales n'ont rien à voir avec cette question, et j'espère que nous pourrons aller de l'avant à cet égard.

Je regrette que la communauté serbe n'ait pas participé au processus d'inscription sur les listes électorales, mais ce processus ne peut être tenu en otage par un groupe ou par les gens de Belgrade. Tous les habitants du Kosovo – il y a de nombreux groupes ethniques là-bas – auront des représentants dans leur structure administrative gouvernementale. S'ils choisissent de ne pas participer, leurs sièges seront réservés de façon à protéger leurs intérêts jusqu'à ce qu'ils soient prêts à participer à part entière au processus politique. Je tiens à souligner l'importance de ces événements.

Permettez-moi de terminer en présentant quelques observations sur la Serbie et le Monténégro. Ma délégation continue de croire que la question de la sécurité au Kosovo ne sera jamais totalement réglée et qu'il ne sera pas possible d'obtenir une paix durable et la stabilité tant que le régime actuel de Belgrade ne sera pas remplacé par un régime plus ouvert et plus représentatif. Entre-temps, Belgrade continue de menacer la démocratie dans sa république soeur, le Monténégro. Ces efforts sont inacceptables et, à cet égard, je suis ravi que le Ministre des affaires étrangères du Monténégro, M. Lukovac, soit ici avec nous aujourd'hui. Je l'ai rencontré ce matin et j'invite tous ceux qui en ont le temps à faire de même. Il a des idées importantes et des réflexions que nous devrions tous entendre. Je salue le courage du gouvernement du Président Djukanovic, et je réaffirme que les États-Unis appuient les efforts du Monténégro pour édifier une société démocratique et pacifique.

En ce qui concerne la question des crimes de guerre, nous devons nous rappeler que le Tribunal pour l'ex-Yougoslavie, comme celui pour le Rwanda, n'est pas une création institutionnelle arbitraire. Je réaffirme l'opinion de notre gouvernement selon laquelle la portée de ce processus devrait être élargie de manière à englober Foday Sankoh et ses acolytes du Front uni révolutionnaire en Sierra Leone. Ces tribunaux, et leur élargissement possible à la Sierra Leone, sont créés par des décisions de cette instance, prises dans cette salle. Ils sont investis de l'énorme autorité de l'ONU. Nous avons une lourde responsabilité envers nous-mêmes, envers cette institution et envers les victimes innocentes de partout, qui nous commande de les soutenir et de leur donner le pouvoir qui leur est nécessaire. Je suis troublé par le fait que des pays qui ont appuyé la création de ces tribunaux en sont maintenant à les attaquer.

La justice, alliée à la liberté politique qui s'exprime par des élections libres et équitables, est la clef de la stabilité et de la paix dans les Balkans. La justice alliée à la liberté : ces principes forme le fondement de toutes les sociétés démocratiques. Ce sont des principes que nous nous sommes engagés à faire respecter.

Je tiens à souligner en terminant que, dans ses efforts concernant les Balkans, le Conseil a beaucoup compté sur la force et le soutien d'autres organisations, y compris l'Union européenne, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Conseil de mise en oeuvre de la paix – que Carl Bildt a contribué à créer et auquel il a tant participé – et la contribution militaire des forces de la KFOR et de la SFOR. L'Union européenne a joué et continuera de jouer un rôle particulièrement crucial. J'espère que le Haut Représentant Solana transmettra à l'Union européenne notre profonde reconnaissance pour ses efforts.

Comme vous le savez tous, j'ai souvent critiqué les structures opérationnelles au Kosovo, et je continue de le faire car je ne pense pas qu'elles soient suffisantes et j'estime que le système n'a pas été conçu et structuré de façon adéquate dès le départ. Toutefois, ces critiques, que j'exprime ouvertement, sont celles de quelqu'un qui est profondément reconnaissant à l'Union européenne et à l'ONU pour leurs efforts; de quelqu'un qui tient compte du fait que, comme Carl Bildt l'a souligné, l'ensemble du financement a été assumé par l'Union européenne et non par notre propre gouvernement; et de quelqu'un qui apprécie grandement ces efforts et présente ces observations dans un esprit d'engagement total envers leurs objectifs. Ainsi, j'espère que M. Solana transmettra à Bruxelles la pro-

fonde satisfaction qu'éprouve notre gouvernement de sa présence ici aujourd'hui et des efforts de l'Union européenne.

Enfin, Monsieur le Président, je tiens à vous remercier à nouveau d'avoir convoqué cette séance très importante. J'espère que nous pourrons relancer les efforts déployés, loin de nous borner à entendre ces déclarations importantes.

M. Shen Guofang (Chine) *(parle en chinois)* : Tout d'abord, la délégation chinoise souhaite exprimer son insatisfaction et son profond regret à l'égard de ce que le représentant de la République fédérale de Yougoslavie ne peut pas participer à la séance d'aujourd'hui. Lui permettre de faire une déclaration ne nuirait à la position d'aucun pays. Mais, en ne l'autorisant pas à prendre la parole, le Conseil de sécurité a privé un pays souverain de son droit d'exprimer ses vues.

Cela va en l'encontre de l'esprit de la Charte et nous avons beaucoup de difficulté à le comprendre. Si nous voulons régler les problèmes des Balkans, nous devons maintenir le dialogue avec toutes les parties. La République fédérale de Yougoslavie est un pays important dans la région des Balkans. Lorsque nous examinons la question des Balkans, en isolant et en excluant la République fédérale de Yougoslavie, nous faisons preuve d'étroitesse d'esprit, nous manquons de perspicacité et nous nions la réalité. Cela ne contribue pas à la recherche d'une solution au problème des Balkans. Nous regrettons vivement cette décision discriminatoire; c'est une mauvaise décision.

Nous remercions M. Bildt de son exposé. Malheureusement, nous n'avons pas lu son rapport, comme il était prévu de le faire. Nous félicitons M. Bildt pour ses efforts inlassables afin de trouver une solution globale, juste et durable à la question des Balkans. La délégation chinoise continuera d'appuyer M. Bildt dans ses activités.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public d'aujourd'hui. Je saisis cette occasion pour exprimer certaines des principales positions de la délégation chinoise.

Depuis des temps immémoriaux, la région des Balkans a connu des conflits ethniques, religieux et territoriaux très complexes, qui se commandent les uns les autres. Certains événements importants de date récente ont rendu la situation encore plus précaire. La Chine est profondément préoccupée par l'évolution de la situation dans les Balkans, y compris en République fédérale de Yougoslavie.

En ce qui concerne la question du Kosovo, je voudrais souligner que la grave situation qui règne dans ce pays résulte de divers facteurs. Les conflits ethniques sont des préoccupations internes, tandis que l'ingérence de forces étrangères est un facteur externe qui a exacerbé le conflit.

L'an dernier, le 24 mars, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) a bombardé aveuglément la République fédérale de Yougoslavie et établi un précédent déplorable pour l'utilisation de la force contre un État souverain sous prétexte de servir des fins humanitaires. Elle a ainsi sapé les normes fondamentales du droit international et les principes et objectifs de la Charte, ainsi que la crédibilité des Nations Unies et du Conseil de sécurité.

Le bombardement par l'OTAN d'installations civiles et d'établissements diplomatiques étrangers a également violé la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques ainsi que la quatrième Convention de Genève et son Protocole supplémentaire. La Chine a exprimé sa forte opposition à cet acte. La Chine a fait des efforts considérables pour obtenir un cessez-le-feu de l'OTAN et pour ramener la question du Kosovo devant le Conseil de sécurité.

L'emploi de la force par l'OTAN a entraîné une crise humanitaire encore plus grave. C'est ainsi que les différends ethniques sont devenus des haines ethniques et il faudra beaucoup de temps pour panser les plaies. Il faut tirer les enseignements historiques de ces événements. La tragédie qu'a constitué l'intervention militaire de l'OTAN au Kosovo ne saurait se répéter.

L'évolution de la situation au Kosovo, ainsi que l'ensemble de la situation dans les Balkans, mérite que nous y réfléchissions de manière approfondie. La majorité des pays du monde, notamment les pays de la région des Balkans sont multiethniques et multireligieux. Les divergences entre les différentes religions et les différents groupes ethniques doivent être réglées par des moyens pacifiques plutôt qu'en approfondissant leurs divergences.

Il y a toujours eu deux forces dans la région des Balkans, une force en faveur de l'unité et une autre en faveur de la séparation. La communauté internationale doit refouler les forces séparatistes et les extrémistes.

Ce n'est qu'ainsi que les Balkans connaîtront la stabilité et le développement à long terme. Mais, si on tolère et si encourage les forces séparatistes et les extrémistes, les conflits et les guerres éclateront de nouveau et les Balkans seront privés en permanence de la paix.

En outre, je voudrais souligner que l'ONU ne devrait pas encourager ni appuyer toute activité visant à changer le gouvernement d'un pays par le biais d'une ingérence étrangère.

Nous avons toujours préconisé l'égalité, l'unité, la coexistence pacifique et le développement commun pour la population des pays à caractère multinational. Nous sommes opposés à tout préjugé, oppression ou assassinat basé sur l'appartenance ethnique. Nous nous opposons également à tout effort qui aurait pour but de semer la division ethnique ou de saboter l'unité nationale.

Le problème du Kosovo ne peut essentiellement être résolu que dans le cadre de la République fédérale de Yougoslavie, par le biais d'une autonomie réelle et d'une bonne politique ethnique garantissant les droits et les intérêts de tous les groupes ethniques tout en protégeant et en promouvant les droits de l'homme de tous les groupes ethniques. L'accession à l'autonomie doit se faire par le biais de négociations et de solutions acceptables aux deux parties. La délégation chinoise estime que ce n'est qu'en rétablissant l'harmonie nationale que la région des Balkans a connue dans le passé que l'on parviendra à une paix réelle et durable ainsi qu'à la prospérité. Il n'y a pas d'autre solution.

M. Ward (Jamaïque) *(parle en anglais)* : Ma délégation remercie M. Bildt de l'exposé qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur les événements positifs intervenus dans les Balkans et sur les problèmes difficiles auxquelles la région est encore confrontée.

Nous prenons note de ces événements positifs dans la région qui, à notre avis, augurent bien de la réalisation d'une paix durable. Il y a des initiatives régionales en cours qui visent à la réconciliation et à la réinsertion, et elles sont louables. C'est pour cette raison que ma délégation accorde une grande importance au processus du Pacte de stabilité, à l'Initiative centreuropéenne et à la communauté des travailleurs de la région du Danube. Les relations entre États continuent d'évoluer et nous encourageons et appuyons les tentatives tendant à la coopération, à l'intégration et au développement régionaux.

Nous avons vu l'installation de nouveaux dirigeants en Croatie à la suite d'élections et la poursuite de politiques qui favorisent la stabilité, non seulement en Croatie mais dans l'ensemble de la région. Leur adhésion récente au partenariat pour la paix, lors de la récente réunion à Florence de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), est un pas en avant positif. Nous notons également la signature récente d'un accord entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, relatif à une assistance financière au Ministère fédéral de la défense. La tenue récente d'élections locales au Monténégro représente également un événement positif pour la région.

Étant donné ces événements positifs, ma délégation regrette les procédures qu'a dû suivre le Conseil aujourd'hui pour décider de la participation à notre débat sur les Balkans. La République fédérale de Yougoslavie continue d'être isolée et de ne pas participer pleinement au progrès réalisé dans la région, pour les raisons qui ont été mentionnées ici aujourd'hui. Ce dilemme subsiste et il est difficile d'aller de l'avant si nous n'y trouvons pas de solution. La décision que nous avons prise ici ce matin est une preuve flagrante de l'ampleur de ce problème. Cette exclusion a des incidences sur la stabilité dans la région et nous espérons pouvoir y trouver une solution très bientôt.

L'ONU continue de travailler avec assiduité au Kosovo pour établir le plus rapidement possible la même stabilité sur ce territoire que dans les pays de la région, sur le plan tant économique que politique. Les efforts en cours pour réduire le niveau de violence et la discrimination à l'égard des minorités sont cruciaux pour ce processus. La découverte récente d'une cache d'armes au Kosovo est particulièrement préoccupante.

Nous avons pris note de rapports dans la presse indiquant que M Kouchner a l'intention de constituer un tribunal hybride au Kosovo pour juger les affaires en rapport avec les crimes de guerre et autres crimes connexes commis au Kosovo.

Bien que nous reconnaissions qu'il s'agit là d'une réaction au climat de criminalité qui règne au Kosovo et à l'échec reconnu de l'établissement d'un pouvoir judiciaire impartial au Kosovo, nous ne voyons pas bien les limites de la compétence du tribunal dont la création est envisagée. Il faudra examiner de très près la question de ces limites. La compétence parallèle du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) sur certains actes criminels devra être définie

de manière appropriée afin d'éviter les doubles emplois et conflits. Cela prend une importance accrue dans le contexte de l'élargissement du TPIY envisagé actuellement par le Conseil de sécurité.

Ma délégation pense que cette décision de M. Kouchner est très importante pour la région. Comme cette décision est imminente, nous devons supposer que cette question est à l'étude depuis un certain temps. Toutefois, le Conseil n'a pas été tenu au fait de cette question dans les derniers rapports qui lui ont été adressés. J'ai également pris note du fait que M. Bildt n'a pas mentionné ce point et ma délégation souhaiterait savoir ce qu'il en pense.

Les progrès faits récemment en Bosnie-Herzégovine, notamment pour assurer la pleine application des Accords de Dayton et l'appartenance au Conseil de l'Europe, constituent également un fait positif. Mais nous sommes préoccupés par le fait qu'en dépit de ces aspects positifs, la situation des réfugiés dans l'ensemble de la région n'est pas réglée. Nous espérons que cette question sera prioritaire dans les entretiens régionaux visant à la réconciliation.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous exprimer la gratitude de ma délégation d'avoir convoqué cette importante séance. Nous ne pouvons nous empêcher d'observer que le problème de procédure de ce matin était lié à un malaise – une réticence – de la part de plusieurs membres de la communauté internationale à l'idée de traiter avec le régime de Belgrade. Nous espérons que la décision de procédure prise ce matin a réglé la question une fois pour toutes. Nous espérons également que la question de procédure ne nous empêchera pas de débattre des aspects de fond de la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Nous sommes très reconnaissants à M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général dans les Balkans, pour son très utile exposé. Nous voudrions également souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Javier Solana, Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, et le remercier de sa déclaration, qui a contribué à enrichir notre débat.

Ma délégation sait que les débats sur cette question ne se sont pas limitées au Conseil de sécurité, mais ont également eu lieu dans d'autres instances, comme M. Solana vient de le dire. Mais nous pensons que ce Conseil a un rôle important à jouer, vu ses responsabilités au titre de la Charte; et, comme l'a souligné M. Bildt à plusieurs reprises, un consensus international et un appui continus sont vitaux pour les efforts d'ensemble de promotion de la paix dans les Balkans.

À la séance du Conseil de sécurité avec M. Bildt, en février dernier, ma délégation avait insisté sur quatre questions de fond vitales pour le succès de l'action internationale en vue d'assurer une paix et une stabilité durables, notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Ces questions portent sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées; la réconciliation et au rôle important du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans ce processus; la nécessité d'un appui international et d'un engagement actif dans l'actuel processus de paix; et enfin – ce n'est pas l'aspect le moins important – le rôle des dirigeants des pays de la région.

Nous avons accordé une attention particulière aux propos de M. Bildt sur ces questions, car nous pensons que des progrès auront un effet positif sur le processus de paix et sur la stabilité d'ensemble des Balkans. Outre ces questions essentielles, la réussite de la participation internationale en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo doit se fonder sur une approche globale couvrant de nombreux autres aspects du problème. Nous avons pris bonne note de l'analyse et de l'évaluation présentées par M. Bildt, ainsi que du cadre proposé en vue d'une paix globale, notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, et dans les Balkans en général. Nous avons également apprécié que M. Solana ait évoqué la perspective et les priorités de l'Union européenne sur ces questions vitales.

Il est clair que le renforcement des institutions démocratiques et le redressement socioéconomique sont des facteurs décisifs pour une paix durable dans toutes le situations d'après-conflit. C'est là que les efforts de la communauté internationale doivent s'accompagner d'un ferme engagement et d'une attitude constructive de la part des dirigeants locaux. Dans le même temps, des relations de bon voisinage, une étroite coopération et l'intégration entre tous les pays des Balkans, à travers des cadres et structures régionaux appropriés, sont des éléments importants pour consolider la paix et le développement durable. Le règlement rapide de la question de la succession des pays de l'ex-Yougoslavie aidera certainement à atteindre cet objectif. Nos partageons les vues exprimées ce matin par l'Ambassadeur Holbrooke, des États-Unis, sur la question du statut de la République fédérale de Yougo-

slavie dans le contexte de l'ONU, et ceci a fondé notre position lors du vote de procédure de ce matin.

Tout débat utile sur l'avenir des Balkans ne peut que poser la question du régime de Belgrade et de la façon de traiter avec lui. En fait, la question de procédure de ce matin, au Conseil, a été une illustration de ce problème et a mis en fort relief le malaise, voire la réticence, de la plus grande partie de la communauté internationale à traiter avec le régime de Belgrade et ses représentants. L'énigme insoluble que pose la façon de traiter avec la République fédérale de Yougoslavie ne pourra être résolue tant que son gouvernement continue d'être dirigé par des personnes mises en accusation par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous sommes tout à fait d'accord avec ce qu'a dit M. Jacques Paul Klein au Conseil, le semaine dernière :

> « Le régime Milosević en Serbie reste un obstacle fondamental à l'amélioration de la paix et de la stabilité régionales et à une vie meilleure, non seulement pour les Serbes, mais pour toute la population locale. » (*S/PV.4154, p. 8*)

Nous partageons également les vues exprimées par M. Bildt, qui a directement traité de la question ce matin.

Le retour de la République fédérale de Yougoslavie au sein de la vie régionale et internationale sera certainement facilité par le jugement de ces accusés, par la réadmission en bonne et due forme de la République fédérale de Yougoslavie au sein de l'Organisation des Nations Unies et par le règlement de la question en suspens des États successeurs de l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie. À cet égard, ma délégation loue la position prise par Mme Carla del Ponte, Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui s'oppose à toute mesure d'arrangement avec M. Milosević concernant sa mise en accusation par le Tribunal. Un tel accord ridiculiserait tout le processus du tribunal international et équivaudrait à une parodie de justice pour les personnes en jugement et celles déjà condamnées par le Tribunal. Seul l'exercice de la justice à l'encontre des accusés et de ceux qui le seront par le Tribunal, représentant les forces de l'extrémisme et de la désintégration comme M. Bildt les a si éloquemment appelés, renforcera le processus de tolérance et d'intégration permettant de rechercher une stabilité durable dans toute la région. Ce sont les forces participant à ce processus qui doivent être puissamment appuyées par la communauté internationale, y compris le Conseil, et non les forces négatives d'obstruction.

M. Chowdhury (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous saluons de nouveau M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans, et nous le remercions de sa déclaration très complète et attachante. Nous rendons hommage à ses efforts et à ses initiatives en vue d'assurer une paix et une stabilité durables dans les Balkans. Nous connaissons bien l'étendue de la tâche qui l'attend et la complexité des problèmes de la région.

La déclaration de M. Javier Solana, Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, a beaucoup apporté à notre examen de la question de ce jour.

Les Balkans sont une région où les forces de désintégration l'emportent encore et où l'équation politique internationale n'est pas toujours entièrement favorable à la cohésion ou à la concrétisation des objectifs de paix. Les questions se posent différemment selon les domaines, mais il y a des points communs qui les caractérisent tous. Même si nous devons adopter des approches individuelles face à des problèmes spécifiques, il est également nécessaire de les examiner à partir d'une macroperspective régionale. De telles initiatives ont été prises, dont la plus importante demeure l'adoption l'an dernier du Pacte de stabilité, parrainé par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

Nous notons que l'éventail de son action va de la reconstruction économique aux réformes politiques en passant par une intégration régionale plus étroite. Néanmoins, de nouveaux efforts régionaux, assortis d'un appui ferme du Conseil de sécurité, contribueraient beaucoup au règlement des questions à long terme liées à l'instauration de la paix dans les Balkans.

Les Nations Unies doivent continuer à mettre l'accent sur un certain nombre de questions affectant cette région. Premièrement, la sécurité dans son ensemble doit être améliorée. La région est impliquée dans des guerres et des conflits interethniques depuis trop longtemps. Les droits de l'homme font l'objet de violations flagrantes et la justice n'y est pas rendue. Un trop grand nombre d'actes de violence résultent d'attaques et de contre-attaques commises contre des minorités. La situation est particulièrement préoccupante là où des minorités sont présentes.

La communauté internationale a déployé ses efforts les plus vaillants, et des progrès considérables ont été accomplis, mais beaucoup reste encore à faire.

Deuxièmement, la question des personnes disparues et des détenus est importante, notamment au Kosovo. Un règlement doit intervenir rapidement en faveur des personnes disparues ou détenues. Le report du règlement de ce problème ne pourra que paralyser les tentatives d'instaurer la confiance entre les différentes communautés.

Troisièmement, le retour des réfugiés et des personnes déplacées dans le pays constitue une des principales préoccupations affectant la région. Au Kosovo, un grand nombre de réfugiés ont regagné leurs foyers et des personnes déplacées se sont réinstallées dans leur lieu d'origine. Mais cela s'accompagne d'un exode de Serbes en provenance de nombreuses régions. Si les retours au pays sont très nombreux, le problème des réfugiés demeure une des préoccupations essentielles de la Bosnie-Herzégovine. Le manque de garanties adéquates pour la sécurité, qu'aggravent les douloureux souvenirs d'un passé récent, demeure un problème non réglé. Nous devons mettre davantage l'accent sur des mesures d'édification de la confiance.

Enfin, l'accélération du développement économique et de la reconstruction dans la région est un facteur clef pouvant ranimer l'espoir parmi les populations. Elle constitue un mécanisme de prévention contre le recours à la violence. La communauté internationale a mobilisé des ressources abondantes, mais celles-ci demeurent insuffisantes. L'adoption d'un vaste plan de redressement économique et de reconstruction d'après-guerre est nécessaire pour que l'économie de la région devienne florissante.

Nous devons susciter activement des changements dans la région et nous nous réjouissons vivement du déclenchement d'un processus démocratique dans divers pays de la région. Nous croyons qu'il est important de canaliser cette énergie démocratique et de s'en servir pour créer une région de paix et de développement. Toute tentative en ce sens qui ne serait pas assortie d'un engagement total de la communauté internationale ou d'un consensus politique international serait néfaste pour la région, où la paix peut et doit être établie.

Nous devons nous efforcer de dépasser les différends politiques afin d'instaurer la paix dans une région ayant longtemps été sous l'emprise de forces en conflit, au détriment des intérêts globaux des peuples de la région.

M. Fowler (Canada) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie d'avoir convoqué la présente séance publique au sujet d'une question extrêmement importante pour tous les Membres de l'Organisation. Je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Bildt et à M. Solana à l'occasion de la séance de ce matin. Leur présence et leurs observations apportent une contribution essentielle à l'examen de cette question difficile et complexe auquel procède le Conseil de sécurité.

J'aimerais exprimer quelques réflexions sur certaines des questions que M. Bildt a soulevées dans le cadre de sa déclaration. Nous sommes d'accord avec lui pour dire que la République fédérale de Yougoslavie demeure un acteur clef pour l'établissement d'une paix durable dans les Balkans. Une telle observation peut s'apparenter à un truisme, mais il vaut la peine de la réitérer. Nous avons constaté maintes et maintes fois que toute possibilité d'engagement constructif est mise à mal par le régime actuel de Belgrade. Jamais Belgrade n'a laissé entrevoir qu'il reconnaissait la nécessité de réévaluer ses politiques à l'origine des difficultés, de l'instabilité et des sévices dont ont souffert les peuples de la région depuis une dizaine d'années.

Les événements récents survenus en Yougoslavie démontrent plutôt amplement que Belgrade ne manifeste aucune intention de mettre fin à la répression qu'il exerce sur les médias indépendants, l'opposition politique et les organisations non gouvernementales, ni de cesser de recourir systématiquement à la violence pour atteindre ses objectifs politiques.

Il est indispensable que la communauté internationale observe attentivement les faits et gestes de Belgrade et agisse de façon coordonnée en faveur d'un large développement démocratique. La communauté internationale doit jouer son rôle, malgré la stratégie obstructionniste adoptée par Belgrade. Ainsi, nous devons examiner comment mettre en œuvre des mesures à caractère régional pour encourager le Monténégro à préserver un processus de réforme démocratique et économique marqué par la prudence. Nous pouvons également prendre des mesures de soutien aux voix indépendantes et favorables aux réformes qui se font entendre en Serbie. Nous aimerions connaître l'avis de M. Bildt au sujet de la façon optimale d'atteindre de

tels objectifs et de consolider la stabilité dans toute la région.

Une grande partie de cette stabilité repose, à notre avis, sur une saine gestion de la situation prévalant au Kosovo. Toutefois, le statut final du Kosovo ne pourra être défini tant que n'apparaîtront pas de perspectives viables de négociations sincères et productives entre un gouvernement fiable à Belgrade et des représentants démocratiquement élus à Pristina. Il importe que la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) poursuive le développement intérimaire des institutions politiques du Kosovo, conformément à la résolution 1244 (1999), y compris la tenue d'élections rapides, libres et équitables au niveau municipal, auxquelles nous devons encourager toutes les parties à participer.

Pour que soit pleinement mise en œuvre la résolution 1244 (1999) et créé un climat propice à la réconciliation, il incombe à Belgrade de prendre des mesures constructives concernant des questions telles que la mise en jugement des auteurs de crimes de guerre, la bonne préparation des élections, y compris l'autorisation à accorder aux Serbes du Kosovo pour qu'ils puissent participer aux prochaines élections municipales au Kosovo, et le règlement de la question des Kosovars disparus ou détenus. Nous nous félicitons des efforts déployés par la MINUK pour placer l'importance de ces questions à l'avant-plan.

En ce qui concerne d'autres parties de la région, le Canada apporte un appui ferme aux trois priorités – le renforcement des institutions communes, le retour des réfugiés et le développement économique – définies par le Haut Représentant, M. Petritsch, lors de la récente réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix en Bosnie qui s'est tenue à Bruxelles. Ces questions conservent une importance cruciale pour la mise en œuvre accélérée de l'Accord de paix de Dayton et pour l'enracinement d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine.

Plus au sud, le Canada se réjouit des efforts accomplis par le Gouvernement de l'ex-République yougoslave de Macédoine en vue de réformer son économie et ses structures politiques et de maintenir son équilibre ethnique. À ce sujet, nous sommes heureux de constater que les négociations entre l'ex-République yougoslave de Macédoine et l'Union européenne à propos de son futur statut de membre associé progressent à un bon rythme.

Nous nous félicitons de ce que la Croatie ait pu accéder au Partenariat pour la paix de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord. Il s'agit là d'une reconnaissance manifeste de l'attitude plus conciliante qu'a récemment adoptée la Croatie à l'égard de ses obligations internationales. Les nouvelles autorités croates apportent maintenant une contribution véritable au processus d'édification de la paix en Bosnie-Herzégovine et à la stabilité dans toute la région, qui se traduit par une diminution et une transparence accrue de son aide aux Croates de Bosnie et par la prise d'initiatives en faveur du retour des réfugiés. Cette contribution doit recevoir le plein appui du Conseil de sécurité en raison de l'important élan qu'elle donne à la mise en œuvre de la paix ailleurs dans les Balkans.

Enfin, nous convenons avec M. Bildt que l'intégration des Balkans au sein des structures européennes, la poursuite de la coopération et l'obtention du consensus de la communauté internationale, pour laquelle le Conseil de sécurité a un important rôle à jouer, représentent les meilleurs moyens d'instaurer une paix durable dans la région. Heureusement, il existe un accord large, sinon unanime, au sein du Conseil en vertu duquel la répression et l'obstructionnisme ne doivent pas être tolérées en ce qui a trait à l'instauration de la stabilité dans les Balkans.

M. Yel'chenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à M. Bildt et à M. Solana, et je remercie M. Bildt de son exposé complet.

Puisque la séance d'aujourd'hui prend la forme d'un dialogue interactif avec l'Envoyé spécial, je voudrais limiter mes remarques aux points suivants.

Après les efforts déployés pendant une décennie pour obtenir une paix durable et la réconciliation dans les Balkans, la situation dans cette région de l'Europe exige encore une attention et une participation internationales constantes. En réagissant à divers conflits dans les Balkans au fil des années, la communauté internationale – et les Nations Unies au premier chef – a accumulé une longue liste aussi bien de succès que d'échecs. Ce que nous venons d'entendre de la part de M. Bildt renforce la conviction de ma délégation que l'établissement d'une paix durable et autonome dans les Balkans ne sera possible qu'une fois qu'auront été réglés tous les problèmes existants à l'échelle régionale, et avec la participation de tous les pays de la ré-

gion. Nous partageons pleinement l'avis de M. Bildt, pour qui il est nécessaire d'établir un cadre politique qui apporte la stabilité dans toute la région, car il ne sera pas suffisant d'atténuer ou d'éliminer les tensions dans une partie de la région.

Aujourd'hui, il semble que nous soyons tous largement satisfaits des progrès remarquables obtenus grâce aux efforts d'édification de la paix après le conflit en Croatie et en Bosnie-Herzégovine, et de l'absence d'actes de violence interethnique dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cependant, l'évolution dangereuse de la situation au Kosovo demeure très préoccupante à nos yeux et constitue une menace constante pour les acquis internationaux en matière de paix dans l'ensemble de la région. Mon pays est très préoccupé par l'augmentation de la violence ethnique contre les non-Albanais. Il faut y mettre un terme par tous les moyens.

Nous ne pouvons pas être satisfaits de la marche constante du Kosovo vers l'indépendance.

Nous avons noté avec satisfaction la remarque faite par M. Bildt à la conférence de haut niveau de l'Europe du Sud-Est tenue à Tokyo en mai dernier. Nous pouvons souligner la similarité de nos évaluations selon lesquelles l'établissement d'un cadre politique régional pour le Kosovo n'est possible que s'il y a un consensus international sur ce que nous voulons faire là-bas. Il est difficile d'être en désaccord avec M. Bildt lorsqu'il dit que l'avenir du Kosovo devrait un jour être réglé par le biais d'une entente entre la Serbie et le Kosovo, rendant ainsi possible la paix dans la région. C'est le seul scénario viable.

En même temps, nous ne sommes pas convaincus qu'il ne peut y avoir de dialogue à cette fin avec la République fédérale de Yougoslavie sous le régime actuel. Un tel dialogue devrait être recherché au nom de la paix dans la région et pour l'avenir de ce pays. À notre avis, la tendance croissante consistant à exclure et à isoler la République fédérale de Yougoslavie du cadre régional est nuisible parce que ce pays demeure un protagoniste clef dans le règlement définitif de tous les problèmes et conflits existants dans les Balkans.

Nous sommes d'accord pour dire que l'avenir de la République fédérale de Yougoslavie peut avoir une incidence fondamentale sur la structure future de toute la région. Par conséquent, nous devons maintenant éviter de mettre ce pays dans une position qui l'empêchera de devenir démocratique et de s'intégrer à la famille des nations européennes.

Je tiens également à réaffirmer que nous souscrivons à l'opinion de M. Bildt selon laquelle toute stratégie visant la stabilité et la paix à long terme dans la région doit être fondée sur l'obtention d'une réforme globale de toutes les sociétés ravagées par les conflits, la réintégration de la région dans l'infrastructure européenne et mondiale, et la réconciliation entre tous les États et toutes les nations de la région.

Évidemment, les questions du retour des réfugiés et de la reconstruction économique sont centrales à tout le processus visant à assurer la stabilité régionale. Dans ce contexte, les rapports faisant état d'une augmentation des retours de réfugiés et de personnes déplacées en Bosnie sont encourageants. L'engagement de la nouvelle direction de la Croatie à résoudre le problème actuel du retour des réfugiés dans ce pays devrait également être souligné. En même temps, nous estimons que bien davantage doit être fait pour créer les conditions permettant de résoudre le problème des réfugiés et des personnes déplacées en République fédérale de Yougoslavie et pour inverser l'exode massif des minorités nationales du Kosovo qui se poursuit en raison des actes de violence systématiques à leur endroit.

Ma délégation souligne à nouveau l'importance du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est comme document de base qui offre un cadre régional solide pour la reconstruction économique dans l'ensemble des Balkans, et réaffirme la volonté de l'Ukraine d'être associée de près à ce processus.

Je dois maintenant mentionner un autre élément qui semble être de la plus haute importance, à savoir l'absence de dialogue établi entre l'Envoyé spécial du Secrétaire général et le Conseil de sécurité. Malheureusement, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations concernant les activités de M. Bildt dans les Balkans et ses démarches régionales. Nous sommes reconnaissants à M. Bildt de son exposé d'aujourd'hui, mais même un excellent exposé ne peut remplacer un document écrit contenant des recommandations concrètes soumises au Conseil pour examen. À cet égard, nous sommes déçus par le fait qu'au cours des trois derniers mois, le Secrétariat ait négligé de préparer et de soumettre au Conseil un rapport sur les activités et les démarches régionales de M. Bildt concernant les Balkans. À notre avis, un tel document est indispensable. Nous croyons également qu'il est

nécessaire d'établir un calendrier pour que de tels rapports soient régulièrement présentés au Conseil, disons tous les six mois.

Ma délégation estime que le large mandat confié à M. Bildt lui permet de traiter de certaines questions relatives aux Balkans qui, pour diverses raisons, ne relèvent pas de la compétence du Conseil de sécurité. Nous estimons également que M. Bildt doit jouer un rôle plus actif dans la coordination des efforts entre les acteurs internationaux sur le terrain, y compris toutes les missions des Nations Unies dans les Balkans. Par conséquent, l'établissement de la pratique habituelle de telles réunions d'information sous forme d'un dialogue interactif entre le Conseil et l'Envoyé spécial – comme celle que nous avons aujourd'hui – ainsi que la présentation du rapport du Secrétaire général de façon régulière seront très utiles. Cela permettra sans aucun doute au Conseil de mieux comprendre les activités de M. Bildt et, le cas échéant, de lui offrir son appui politique ou d'utiliser ses bons offices.

En février, ma délégation a également demandé au Secrétariat de fournir des renseignements additionnels sur les activités du deuxième Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans, M. Kukan. Malheureusement, aucun exposé n'a été fait. Je voudrais donc réitérer cette demande.

Enfin, permettez-moi de réaffirmer que mon pays est prêt à poursuivre sa collaboration aux efforts communs visant à restaurer la paix et la sécurité dans les Balkans, dans la perspective régionale préconisée par M. Bildt. Nous attendons avec intérêt d'examiner en détails les nouvelles idées qu'il a présentées au Conseil aujourd'hui.

Pour terminer, je souhaite à M. Bildt plein succès dans ses activités dans les Balkans.

M. Listre (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord par souhaiter la bienvenue à M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général, et à M. Javier Solana, Haut Représentant et Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne. Je les remercie également pour leurs messages.

De par son passé, mais également son présent, la région des Balkans semble être synonyme de guerre et de conflit interethnique. Toutefois, nous ne croyons pas que cette situation soit inéluctable. Bien qu'à certains moments cela paraisse très difficile voire impossible, nous estimons que la région pourra devenir stable et pacifique si ses membres partagent les principes du pluralisme, du respect des droits de l'homme et de l'état de droit – en bref, un attachement à cet ensemble d'institutions et de valeurs qui sont considérées essentielles dans une démocratie représentative. À notre avis, il sera également nécessaire que les États de la région atteignent un niveau de développement économique et social qu'ils n'ont pas aujourd'hui, et que leurs peuples aient l'espoir de l'atteindre.

Un regard rapide sur la situation actuelle dans les Balkans montre que des changements positifs surviennent en Croatie, tandis qu'en Bosnie-Herzégovine il reste encore beaucoup de chemin à faire. L'avenir de la République fédérale de Yougoslavie reste une inconnue. Il y a des signes encourageants au Kosovo, grâce aux efforts de la Force du Kosovo (KFOR) et à la Force de stabilisation, bien que ces signes soient parfois obscurcis par ceux qui continuent d'encourager les divisions et les nationalismes extrêmes.

Sur ce point particulier, je voudrais rappeler qu'il y a quelques jours, à l'occasion du débat sur le Kosovo, ma délégation avait indiqué que lorsque la République argentine avait voté sur la résolution 1244 (1999), elle l'avait fait pour protéger un peuple victime d'un « nettoyage ethnique » qui allait à l'encontre des valeurs humanitaires les plus élémentaires. Mais cela ne devait en aucun cas permettre ni encourager ceux qui étaient alors victimes de la violence à devenir les bourreaux d'une autre minorité contre laquelle il avait été nécessaire de les protéger.

Le Monténégro se trouve dans une position difficile et ses relations avec la Serbie sont très préoccupantes. Il existe toujours en Serbie un régime totalitaire qui ne respecte pas les droits de l'homme. Ces situations distinctes ne sont pas sans rapport; il existe plutôt une corrélation naturelle entre elles. La communauté internationale doit encourager les changements positifs que nous commençons à observer en Croatie, par exemple, pour qu'ils aient une influence bénéfique sur les autres pays de la région dans lesquels il y a des conflits. Il est nécessaire que l'on prenne une conscience collective de l'existence d'un destin commun des peuples et des pays des Balkans qui va au-delà des intérêts individuels immédiats.

La transition de l'autoritarisme à la démocratie et à l'économie de marché, du muselage à la liberté d'expression, de la discrimination à l'égalité des chances, de la justice rendue par l'individu à l'État de droit

ne peut s'obtenir qu'au prix d'efforts et de sacrifices. Ces sacrifices et ces efforts n'incombent pas seulement à la communauté internationale qui apporte des ressources matérielles et humaines, mais également et essentiellement aux peuples mêmes des Balkans au sein desquels doit naître la volonté de réconciliation. La réconciliation peut être encouragée, mais elle ne peut être imposée.

L'objectif visant à faire de la région des Balkans une région stable et pacifique deviendra réalité lorsque l'idée de ce destin commun l'emportera sur les divergences ethniques et religieuses, lorsque la corruption et le crime cesseront d'être la norme, que le respect du prochain aura plus de valeur que la haine et la violence, et que la justice des juges l'emportera sur la justice vengeresse. Nous nourrissons l'espoir que les pays de la région des Balkans pourront parvenir à une coexistence dans le cadre des valeurs démocratiques, qui sont les valeurs qui l'emportent aujourd'hui en Europe, région à laquelle appartiennent les Balkans de par leur géographie, leur culture et leur histoire.

Pour cela, il sera nécessaire que disparaissent les obstacles totalitaires qui existent encore, condition qui parait indispensable au début de ce processus de réconciliation et de tolérance.

Avant de conclure, nous nous devons de réaffirmer l'appui au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie que nous avions exprimé alors que le juge Jorda et le procureur Carla del Ponte étaient présents.

M. Jerandi (Tunisie) : Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter pour avoir convoqué cette réunion consacrée à l'examen de la situation dans la région des Balkans. Je voudrais également adresser mes remerciement à M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans pour son exposé complet et édifiant. Je souhaite en cette occasion exprimer à M. Solana toute l'appréciation de mon gouvernement pour l'engagement dont a fait montre l'Union européenne dans cette région du monde et dans bien d'autres régions pour établir la paix et la stabilité.

Tout en gardant à l'esprit les particularités de chaque pays de la région, nous estimons qu'une démarche d'ensemble qui soit à la fois globale et ciblée est à même de tracer la voie vers le rétablissement et la consolidation de la paix dans cette région. En effet, les problèmes auxquels est confrontée la région des Balkans se ressemblent dans une certaine mesure et sont étroitement liés. Toute solution préconisée ne pourrait aboutir sans prendre en considération l'environnement général et, à ce titre, elle risquerait de se heurter à des difficultés pratiques de mise en oeuvre. L'unité géographique, la composante humaine ainsi que le passé commun des Balkans plaident en faveur d'une démarche globale et d'une vue d'ensemble. La situation fragile mais néanmoins stable en Bosnie-Herzégovine ainsi que le dépassement de la phase d'urgence au Kosovo, sont autant d'éléments positifs qui laissent entrevoir un lendemain meilleur de prospérité pour toute la région.

Plusieurs problèmes affectant de manière sérieuse la paix et la stabilité dans la région pourraient trouver une solution dans une vision d'ensemble. Je citerai notamment la question des réfugiés et des personnes déplacées qui, de par sa nature transnationale, nécessite la coopération de toutes les parties.

Il en est de même pour les questions économiques. Nous pensons que l'accroissement des échanges économiques entre les pays des Balkans est non seulement un facteur de prospérité et de stabilité, mais aussi un moyen de renforcer la confiance entre les peuples de la région. La coopération interrégionale pourrait également s'étendre pour combattre les activités illicites dans la région qui mettent en danger la sécurité et le bien-être des citoyens.

Afin d'obtenir la coopération de toutes les parties, il nous semble nécessaire d'offrir à l'ensemble des pays des Balkans un grand projet dans un cadre régional. À cet égard, nous estimons que le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est proposé par l'Union européenne est une occasion à saisir par la région des Balkans pour promouvoir la paix et la sécurité. C'est un cadre approprié qu'il importe de mettre en oeuvre rapidement afin qu'il puisse trouver sa concrétisation dans la réalité par la promotion de réformes politiques et économiques et le renforcement de la sécurité dans la région. L'adoption de la Charte de relations de bon voisinage, de stabilité, de sécurité et de coopération de l'Europe du Sud-Est, adoptée par le sommet des pays de l'Europe du Sud-Est le 12 février 2000, ainsi que le nouveau processus d'intégration régionale, l'Initiative adriatique-ionienne lancée récemment en Italie, sont autant d'actions révélatrices de l'engagement des parties à répondre positivement aux efforts de la communauté internationale en vue de restaurer la confiance dans la région.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : C'est un réel plaisir d'avoir M. Carl Bildt parmi nous ce matin et d'entendre son importante analyse sur la situation générale aux Balkans et sur ce que devons faire dans la phase suivante. C'est également une occasion magnifique que d'avoir parmi nous aujourd'hui le Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique étrangère et la sécurité commune, M. Javier Solana. Il a fait une déclaration importante sur la contribution de l'Union européenne à la politique des Balkans. Il était temps, après tout, que le rôle de l'Union européenne dans les Balkans soit exposé au Conseil de sécurité et je me félicite du fait que le représentant des États-Unis l'ait reconnu.

Je n'ai absolument rien à ajouter à ce qu'a dit M. Javier Solana. Il est évident que le Royaume-Uni appuie sa déclaration à 100 %. Mais, Monsieur le Président, vous nous avez demandé d'être interactifs ce matin et je voudrais revenir sur quelques propos émanant de déclarations faites dans le courant de la matinée.

Tout d'abord, en ce qui concerne le statut de la République fédérale de Yougoslavie : il me semble que c'est un incident qui tôt ou tard devait se produire. Le statut actuel de la République fédérale de Yougoslavie au sein de l'Organisation ne se justifie pas et ne peut être durable. Cela ne sert à rien que ce pays demande d'intervenir durant des séances telles que celle-ci alors que la République fédérale de Yougoslavie devrait essayer de rétablir son statut au sein de l'Organisation. J'espère que nous serons nombreux à tenter de parvenir à ce résultat. Le Royaume-Uni défend l'universalité de l'ONU et il ne s'agit pas tout simplement ici des politiques inadmissibles menées actuellement par Belgrade. Il y a là un problème de statut à régler.

Deuxièmement, en ce qui concerne la sécurité, Carl Bildt a fait ce matin une déclaration qui ressemble un peu à une première mise en garde en ce qui concerne le Monténégro, sur l'impossibilité d'assurer une sécurité durable dans les Balkans alors que Belgrade adopte sa démarche actuelle face aux questions régionales, et sur la poursuite des tensions dans la région.

Peu de personnes se sont référées ce matin au rôle important de la KFOR au Kosovo. Comme la Jamaïque, nous nous félicitons de la récente saisie par la KFOR d'une importante cache d'armes dans la vallée de Drenica. La KFOR mène la tâche qui consiste à trouver et confisquer les armes illégales et ce, de façon de plus en plus efficace. Ces mesures sont vitales pour gêner les minorités extrémistes qui préfèrent la violence et l'intimidation à la tolérance et à la coopération, et ces actions doivent se poursuivre.

Il y a des moments où le recours judicieux à la force est nécessaire pour fixer des limites à la brutalité. Il faut placer au nombre de ces moments l'année dernière et l'année en cours au Kosovo.

Il y a ensuite l'action du Tribunal qui, ce matin, a été qualifiée de « politisée ». Lorsque des dirigeants politiques participent aux brutalités qui ont lieu dans les Balkans, il y a naturellement des aspects politiques, mais lorsqu'il y a des preuves évidentes que ces dirigeants politiques ont participé à des crimes contre l'humanité, des décisions difficiles doivent être prises et celles-ci doivent être appuyées par ce Conseil, qui a créé les tribunaux en question.

Troisièmement, je voudrais seulement mentionner la Bosnie. Des élections générales auront lieu en Bosnie en novembre et il est temps – et je pense que Carl Bildt l'a dit en exprimant des préoccupations sur la dépendance de la Bosnie en matière d'aide – pour les dirigeants politiques de commencer à assumer une responsabilité pour l'avenir du peuple de la Bosnie. Il serait merveilleux que la Bosnie puisse servir d'exemple au Kosovo à cet égard et assumer la responsabilité d'une direction politique qui a si tristement fait défaut dans cette région.

Je reviens à l'important rôle de l'Union européenne dans toute cette question. Je pense que, grâce à la coopération régionale accrue que nous voyons maintenant dans les Balkans et à l'engagement dynamique de l'Union européenne, nous pouvons encourager tous les peuples des Balkans à régler leurs divergences de façon pragmatique et pacifique. C'est la voie à suivre et j'espère que le Conseil pourra l'appuyer.

M. van Walsum (Pays-Bas) (*parle en anglais*): Nous remercions, nous aussi, M. Carl Bildt, Envoyé spécial, de son intervention très complète. Nous serons brefs dans la nôtre vu que l'Union européenne a déjà parlé en notre nom.

Il est bon que l'Union européenne, en tant que telle, participe à ce débat sur les Balkans, car nous devons en finir une fois pour toutes avec la notion selon laquelle les pays constituant l'Union européenne jouissent naturellement de la paix, alors que ceux qui vivent

dans la péninsule des Balkans sont prédestinés à connaître épreuves et tribulations. N'oublions pas que le concept de Communauté européenne du charbon et de l'acier, précurseur de l'actuelle Union européenne, se fondait sur l'idée qu'un nouveau cadre économique et politique serait nécessaire pour éviter tout futur conflit franco-allemand. C'était une crainte fort réelle lorsque Robert Schuman a lancé son plan, il y a exactement un demi-siècle. Nous pensons que ce qui a été possible en Europe occidentale doit aussi être réalisable dans les Balkans.

En 1991, les Pays-Bas ont assumé la présidence de l'Union européenne – qui ne s'appelait pas encore « Union » – moins d'une semaine après la déclaration d'indépendance de la Croatie et de la Slovénie. Cela pourrait expliquer pourquoi ma délégation se sent tellement concernée par ce qui se passe dans cette région depuis lors. Durant notre présidence, jusqu'à la fin de 1991, nos efforts en vue de développer une politique commune à l'égard des Balkans ont été maintes fois entravés par des histoires extravagantes dans les médias sur des liens historiques cachés entre la France et la Serbie ou entre l'Allemagne et la Croatie, ou au sujet du manque d'intérêt pour ces deux pays balkaniques, d'une Grande-Bretagne insulaire. Au moment où ces histoires étaient écrites, elles étaient déjà quelque peu caricaturales, mais aujourd'hui, tous ces liens spéciaux appartiennent au passé. L'Union européenne a réussi à forger une politique commune à l'égard des Balkans.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir m'arrêter ici et de souscrire à tout ce qui a été dit par le Représentant permanent du Portugal et par M. Solana, Haut Représentant de l'Union européenne pour la politique commune étrangère et la sécurité.

M. Theron (Namibie) (*parle en anglais*) : Nous voudrions, nous aussi, remercier M. Carl Bildt, Envoyé spécial du Secrétaire général, de son exposé très nourri de ce matin. Nous voudrions également remercier M. Solana et M. Monteiro, de l'Union européenne, de leurs intéressantes déclarations.

La Namibie reste préoccupée par la situation politique instable dans les Balkans, notamment en Bosnie-Herzégovine et dans la province du Kosovo. Mais, aujourd'hui, nous jugeons utile de réfléchir sur les motifs d'optimisme pour l'avenir des Balkans, en dépit des nombreux problèmes et difficultés qui se posent à la région.

À cet égard, le programme du Pacte de stabilité préconisé par les États membres de l'Union européenne et par d'autres parties situées hors d'Europe constitue un important programme de redynamisation de la situation socioéconomique des Balkans. Mais nous voudrions voir ce programme couvrir toute la région. La Namibie estime que l'idée qui inspire ce pacte était et reste un excellent concept aux fins d'assurer la stabilité dans la région et permettre à ces États régionaux de s'associer au reste de la famille européenne.

S'agissant de certains points spécifiques, ma délégation appuie les prochaines élections municipales au Kosovo et rend hommage au travail de l'équipe dirigeante de l'Administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, conduite par M. Kouchner.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, nous convenons avec M. Bildt que le chemin reste long et ardu. De ce fait, le rôle de la communauté internationale est fondamental, car les réfugiés, entre autres choses, doivent pouvoir retourner dans leur foyer et les personnes déplacées doivent jouir de la dignité et de la liberté de revendiquer leur droit à la citoyenneté.

Pour communiquer une impulsion aux efforts de paix et de stabilité dans les Balkans, ma délégation considère qu'il appartient à la communauté internationale d'investir dans la possibilité d'organiser une conférence pour le dialogue et la réconciliation en vue de compléter les éléments d'une coopération régionale très nettement formulés aujourd'hui dans le programme du Pacte de stabilité. Cet *indaba* doit rassembler les membres de la direction politique, la société civile et le secteur privé pour débattre de leur région et envisager des solutions appropriées aux problèmes qui ont accablé la région durant des décennies, voire des siècles. Nous pensons que cela raffermira la situation et fournira des stratégies adéquates sur la voie à suivre, et pourrait aider à éviter de futures crises.

Pour terminer, je voudrais exprimer de nouveau notre gratitude à l'Envoyé spécial pour son exposé et ma délégation souhaite l'encourager à continuer de s'assurer la collaboration des dirigeants de la région, ce qui constitue une louable tâche.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la France.

Je me limiterai à quatre brèves remarques. D'abord, cette séance du Conseil de sécurité était nécessaire et elle arrive à point nommé. Au cours de ce

mois de juin, le Conseil a pu évoquer en profondeur les situations au Kosovo et en Bosnie-Herzégovine. Il a également entendu le Président et le Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, démontrant ainsi l'attachement que le Conseil porte à la justice internationale.

Il était bon que le Conseil de sécurité ait pu bénéficier maintenant d'une vision d'ensemble de l'avenir de la région des Balkans. C'était l'objet même de l'exposé, comme toujours clair et précis, de M. Carl Bildt. Je le remercie encore.

Mais, et c'est ma deuxième remarque, cette séance du Conseil de sécurité est aussi une séance sans précédent. Pour la première fois, et je m'en réjouis profondément, le Secrétaire général du Conseil, Haut Représentant pour la politique étrangère et la sécurité commune de l'Union européenne, M. Solana, est intervenu, avec la présidence de l'Union européenne, dans notre instance. Il s'agit-là de la traduction, dans les travaux du Conseil, de l'évolution institutionnelle de l'Union européenne. La France, à quelques jours de prendre le relais du Portugal à tête de la présidence de l'Union européenne, est satisfaite qu'un accord ait pu se former pour permettre, comme nous le souhaitions, à M. Solana d'intervenir aujourd'hui.

Ces interventions, et c'est ma troisième remarque, étaient d'autant plus importantes, d'autant plus nécessaires, que l'Union européenne est très fortement engagée dans les Balkans pour restaurer ce qui a été détruit, panser les plaies encore ouvertes mais aussi, et surtout, donner une vision d'avenir aux États de la région.

Dans cet esprit, et c'est ma dernière remarque, la France a proposé la tenue d'un sommet entre l'Union européenne et les pays des Balkans occidentaux qui, bien qu'à différentes étapes, se trouvent les plus avancés dans leur évolution démocratique. Le Conseil européen, réuni les 19 et 20 juin à Santa Maria da Feira, a salué cette idée. Le Conseil européen a reconnu qu'un tel sommet permettrait aux pays de la région de recevoir de nouvelles assurances de la solidarité de l'Europe et offrirait l'occasion d'examiner avec eux les moyens d'accélérer le processus de réforme démocratique et économique. Cette rencontre pourrait se tenir à Zagreb et permettra à l'Union européenne de peser davantage encore pour encourager les évolutions démocratiques qui sont intervenues récemment et pour permettre de créer une nouvelle dynamique.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le Ministre adjoint des affaires étrangères de la Norvège, S.E. M. Raymond Johansen. Je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Johansen (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège voudrait exprimer sa reconnaissance à l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Carl Bildt, pour son exposé ainsi que pour sa concordance de vues avec l'évaluation faite par l'Union européenne et M. Javier Solana.

L'évolution de la situation en Europe du Sud-Est est d'une importance cruciale pour la stabilité de l'Europe et pour le processus d'intégration sur le continent européen. En tant que partenaire dans ce processus, la Norvège est engagée dans tous les Balkans, en tant que contributeur important aux efforts visant à promouvoir une paix et un développement durables dans la région, en fournissant des agents de maintien de la paix, du personnel humanitaire et un appui financier.

La Norvège demeure fermement déterminée et engagée. L'assistance au peuple et au Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine dans les processus de mise en oeuvre de la paix a, bien entendu, été le point central de nos efforts. Des progrès importants ont été enregistrés depuis Dayton, et nous encourageons les autorités bosniaques à poursuivre avec détermination l'application des priorités établies par le Conseil de mise en oeuvre de la paix.

La situation en Serbie et au Monténégro est d'une importance cruciale pour la stabilité et la sécurité dans la région. La Norvège a fermement condamné les actes récemment commis par le Gouvernement serbe contre les médias indépendants et la campagne systématique de répression menée contre l'opposition démocratique. Ces actes ne servent qu'à isoler davantage encore la Serbie du reste de l'Europe. Le régime Milosevic devient de plus en plus totalitaire. Il s'emploie à bloquer effectivement toute assistance aux forces d'opposition.

La Norvège a développé une étroite coopération avec plusieurs municipalités dirigées par l'opposition et continuera de leur fournir une assistance, ainsi qu'aux médias indépendants et à la société civile.

La poursuite de la violence au Kosovo est source d'une grave préoccupation. La montée de la violence

ethnique est totalement inacceptable et il faut y mettre fin. Les meurtres récents de Serbes du Kosovo semblent avoir pour but d'obliger les Serbes du Kosovo qui restent à s'enfuir, ainsi qu'à empêcher le retour en Serbie de ceux qui sont déjà déplacés. Une sécurité améliorée pour tous les citoyens du Kosovo est, à notre avis, un préalable au développement durable au Kosovo.

La Norvège se félicite de l'attachement dont a fait preuve le Gouvernement croate à l'égard de réformes ambitieuses. Nous pensons qu'il importe de faire en sorte que le Gouvernement Racán réussisse. Une Croatie démocratique sera un catalyseur de réformes dans l'ensemble de la région.

La Norvège est devenue un participant à part entière du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Cela reflète l'engagement de la Norvège de continuer de participer et de contribuer aux processus visant à ramener la paix et la stabilité dans la région. Nous avons affecté 15 millions de dollars pour des projets précis dans le cadre du Pacte de stabilité. Notre aide totale à la région atteindra environ 100 millions de dollars cette année.

En outre, la Norvège offre de meilleures conditions commerciales aux pays de la région, soit par le biais d'accords de libre-échange, de concert avec nos partenaires de l'Association européenne de libre-échange, ou unilatéralement en accordant un traitement conforme au Système généralisé de préférences.

De l'avis du Gouvernement norvégien, la Macédoine mérite que la communauté internationale lui accorde une attention particulière et lui apporte un appui accru. Dans une région marquée par ailleurs par les troubles et la violence, les dirigeants de la Macédoine ont réussi avec compétence et dans la paix à opérer la transition vers un État indépendant, qui cherche maintenant à être intégré dans les structures euro-atlantiques.

Il nous appartient aujourd'hui d'appuyer le peuple et le Gouvernement de la Macédoine dans leurs efforts. Cela sera une contribution importante à la stabilité et à la coexistence pacifique entre les nations de l'Europe du Sud-Est.

Le Président : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kobayashi (Japon) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation vous est reconnaissante d'avoir organisé cette séance opportune sur la région des Balkans. Je me félicite également de la décision prise par le Conseil en permettant au Japon d'exprimer ses vues sur cette question cruciale pour la paix internationale. Comme l'a dit à plusieurs reprises M. Carl Bildt, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour les Balkans tout en répondant aux problèmes particuliers de la situation qui prévaut dans différentes parties des Balkans, il importe de considérer la région dans son ensemble, de manière globale.

Le Japon partage cette manière de voir et a cherché à faire avancer la discussion sur la meilleure façon d'atteindre la stabilité dans l'ensemble de la région des Balkans. Par exemple, en mai dernier, le Japon a convoqué à Tokyo une conférence de haut niveau sur l'Europe du Sud-Est, à laquelle ont assisté les représentants des pays de la région et beaucoup d'autres dignitaires, dont M. Carl Bildt et M. Bodo Hombach, Coordonnateur spécial du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est. Lors de cette réunion, le Ministre des affaires étrangères du Japon, M. Yohei Kono, a souligné l'importance d'édifier une communauté dans laquelle divers groupes ethniques peuvent vivre en harmonie, et l'importance de créer une société orientée vers la paix. La discussion qui a suivi a porté sur la manière de promouvoir la réconciliation entre les diverses communautés ethniques grâce à des activités culturelles, à l'enseignement, aux médias indépendants, à la protection de l'environnement et à une économie de marché.

En examinant la situation dans la région des Balkans, des progrès sont manifestes dans certaines zones. En ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine, lors de la réunion ministérielle du Conseil de mise en oeuvre de la paix qui s'est tenue à Bruxelles en mai, l'importance de la réforme économique, du rapatriement des réfugiés et des personnes déplacées, et l'établissement et le renforcement d'institutions communes a été réaffirmée. À cet égard, je souhaite dire que ma délégation appuie les efforts énergiques que M. Wolfgang Petritsch, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, a déployés dans chacun de ces domaines.

Même si la présence internationale civile et militaire est maintenue dans la région, puisqu'elle a été autorisée de nouveau par le Conseil de sécurité le 21 juin, elle ne peut continuer indéfiniment. Le Japon

partage l'opinion de M. Petritsch selon laquelle il est important que les habitants de la Bosnie-Herzégovine eux-mêmes fassent de plus grands efforts pour s'approprier le processus de paix. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra obtenir une paix et une sécurité durables.

Au Kosovo, bien que le Japon apprécie les progrès accomplis jusqu'à maintenant par la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo, plusieurs problèmes subsistent. Le Japon ne peut accepter les actes d'intolérance commis par des nationalistes extrémistes à l'endroit d'autres groupes ethniques. Le Japon attache une grande importance aux élections municipales prévues pour cet automne afin d'édifier une société démocratique multiethnique au Kosovo, et il demande instamment à la communauté serbe d'y participer. Nous demandons également à la République fédérale de Yougoslavie de coopérer dans l'inscription de la population serbe afin de lui permettre de participer à ces élections.

Enfin, concernant la situation en Croatie, nous nous félicitons de la victoire remportée lors des récentes élections par des partis politiques qui mettaient l'accent sur la coopération avec la communauté internationale, et nous espérons sincèrement que cette évolution aura des ramifications dans les pays voisins.

Le Japon a contribué à la stabilité et au développement de la région des Balkans par le biais d'une assistance financière. En 1996, le Japon a promis environ 500 millions de dollars pour le redressement économique en Bosnie-Herzégovine et travaille de façon constante pour mettre en oeuvre cette assistance. En outre, le Japon a déjà déboursé environ 177 millions de dollars au total pour aider le Kosovo, et a également promis 60 millions de dollars aux pays voisins. Nous avons l'intention de continuer à participer activement aux efforts internationaux visant à renforcer la paix et la stabilité dans toute la région des Balkans.

Je ne saurais terminer sans mentionner la situation dans la République de Serbie. Malgré les progrès accomplis dans différentes parties de la région des Balkans, force est de reconnaître que ces progrès ne pourront se poursuivre sans la démocratisation de la Serbie. Par conséquent, je crois qu'il incombe à la communauté internationale de coopérer afin de favoriser la démocratie en Serbie; ce n'est qu'ainsi que l'on pourra obtenir une paix durable et la stabilité dans toute la région des Balkans.

Le Président : J'ai encore 10 orateurs inscrits sur ma liste. C'est la preuve de l'importance de ce débat. Je vous propose de suspendre maintenant nos travaux, et je suggère que nous nous retrouvions dans cette salle à 14 h 30 précises afin de reprendre l'examen du point inscrit à l'ordre du jour.

La séance est suspendue à 13 h 30.